

2013

Rapport d'activités

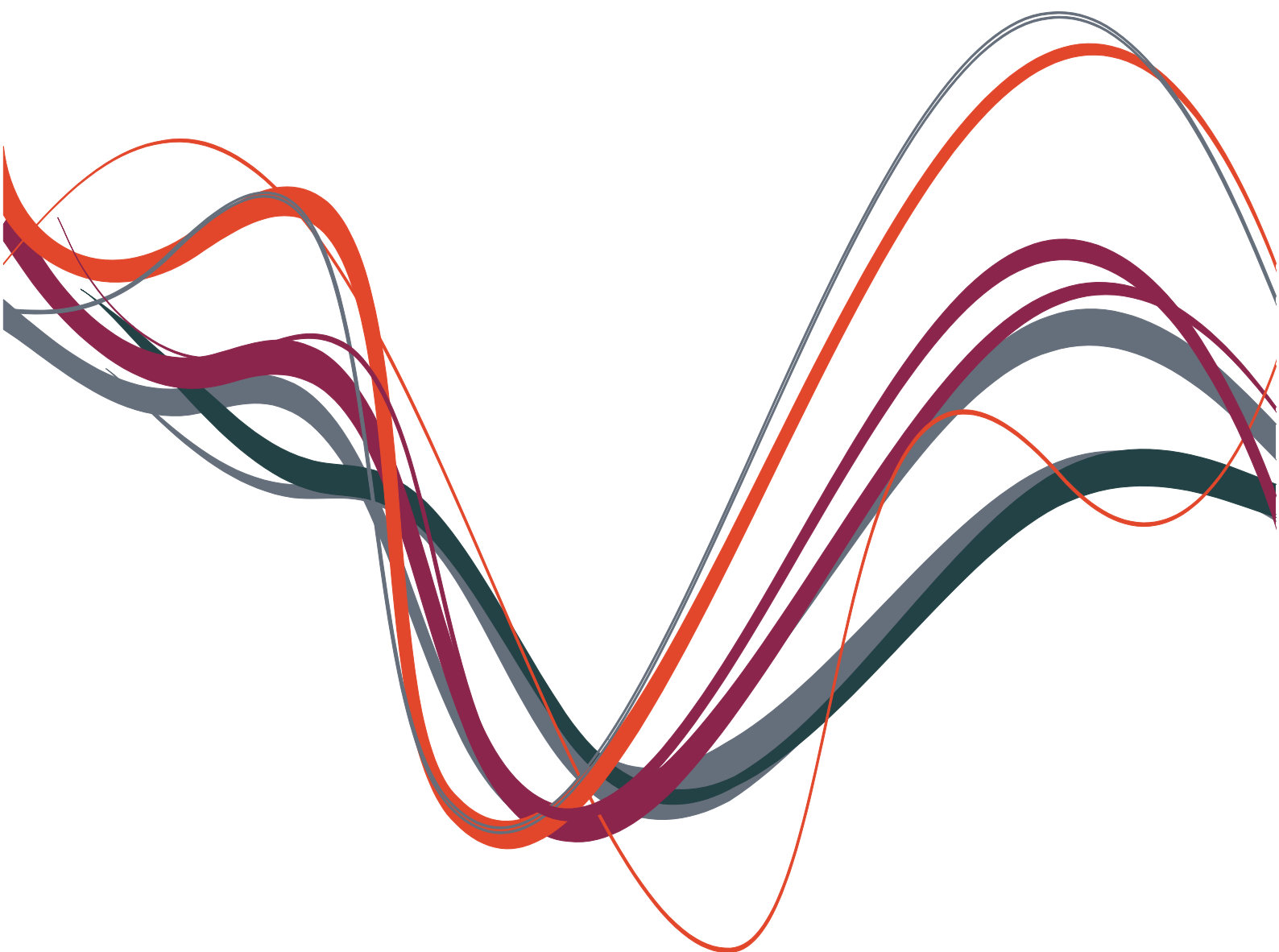
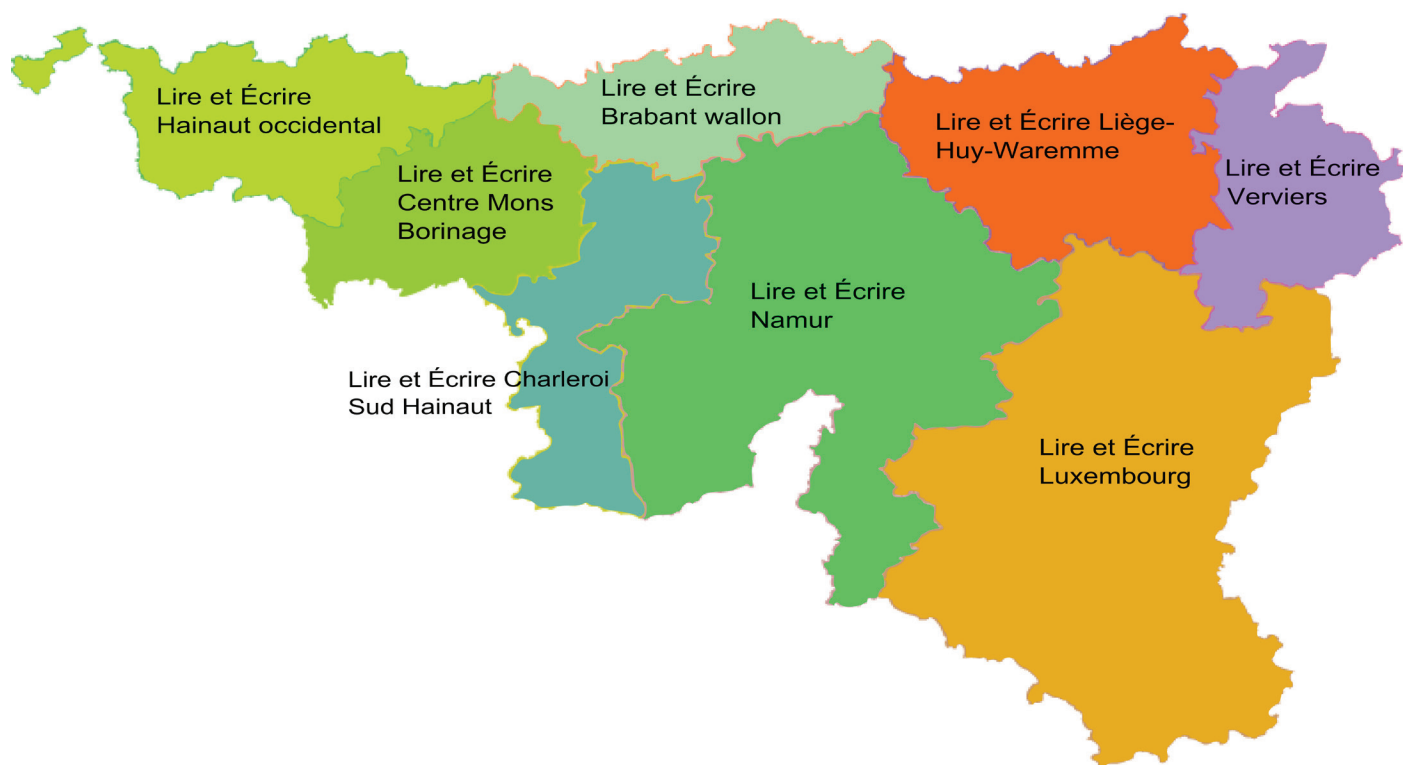




TABLE DES MATIÈRES

I. Lire et Écrire, c'est possible !	7
II. Actualités politiques	9
III. Missions et mandats de Lire et Écrire en Wallonie	19
IV. Actions d'alphabétisation et de sensibilisation en Wallonie	25
V. Perspectives 2014	33
Abréviations & sigles	35
Annexes	37

Localisation des huit Régionales wallonnes de Lire et Écrire



I. LIRE ET ÉCRIRE, C'EST POSSIBLE !

Issue des mouvements ouvriers chrétien et socialiste, Lire et Écrire a pour but de promouvoir et de développer l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de :

- attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme et sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions ;
- promouvoir le droit à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;
- développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation et de participation des personnes, et de changement social pour plus d'égalité.

Au niveau de la Région wallonne, cette mission est portée par Lire et Écrire en Wallonie et les huit Régionales wallonnes dont nous assurons la coordination¹. Celles-ci constituent des entités autonomes dotées chacune d'un conseil d'administration propre et d'un plan d'actions adapté au contexte dans lequel elles mènent respectivement leurs actions ; toutefois, partageant des valeurs et objectifs communs, tels que formulés ci-avant, les Régionales mènent leurs actions dans le cadre de stratégies et positions coordonnées, et partagent une série de projets communs.



Lire et Écrire en Wallonie vise la promotion et la défense d'une politique d'alphabétisation coordonnée et concertée en Wallonie.

Lire et Écrire considère que l'illettrisme n'est pas un problème individuel mais a pour cause et conséquence l'oppression et l'exclusion sociale, culturelle, politique et économique en œuvre dans notre société. C'est pourquoi l'alphabétisation ne peut se développer sans action collective de transformation sociale, visant à prévenir et combattre les inégalités dans le but de construire une société plus juste et équitable, plus solidaire et démocratique. Ainsi, Lire et Écrire en Wallonie inscrit ses actions dans une perspective politique qui vise conjointement la défense des droits fondamentaux ; la transformation des rapports sociaux permettant de sortir des rapports dominants-dominés et de toutes les formes d'oppression et d'exclusion ; et la participation et l'émancipation de tous.

Cette position rejoint la conception de l'alphabétisation comme « un vecteur d'intégration et de cohésion sociale »,

ainsi qu'exprimée dans la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon².

De façon plus spécifique, Lire et Écrire en Wallonie vise la promotion et la défense d'une politique d'alphabétisation coordonnée et concertée en Wallonie. Nous inscrivons nos actions dans le cadre de quatre missions principales.

Mission politique

Lire et Écrire en Wallonie a pour but le développement et la reconnaissance de l'alphabétisation en Région wallonne.

Cette mission nous confère une responsabilité globale et un statut particulier vis-à-vis des pouvoirs publics : être l'interlocuteur politique sur les questions d'alphabétisation. C'est à ce titre notamment que Lire et Écrire en Wallonie représente le secteur associatif auprès du comité de pilotage de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes, à côté de Lire et Écrire Bruxelles et de Lire et Écrire Communauté française.

Dans le cadre de cette mission, Lire et Écrire en Wallonie porte aussi un mandat auprès de l'Interfédération des EFT/OISP (Entreprise de Formation par le Travail et Organisme d'Insertion SocioProfessionnelle) et, avec quatre autres fédérations, promeut et défend le secteur de l'insertion socioprofessionnelle auprès des pouvoirs publics wallons.

Mission de services aux Régionales

Les huit Régionales coordonnées par Lire et Écrire en Wallonie sont des asbl autonomes qui participent à l'élaboration d'un projet global et commun autour de l'alphabétisation. En appui aux actions et projets portés par ces huit Régionales, Lire et Écrire en Wallonie développe divers services pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs activités. Ces services vont de la construction d'un plan d'actions, à l'élaboration d'outils et de procédures communes et coordonnées en passant par le soutien à la gestion administrative et financière ou la réalisation de recherches-actions en réponses à des questions méthodo-

¹ Lire et Écrire Brabant wallon ; Lire et Écrire Centre Mons Borinage ; Lire et Écrire Charleroi-Sud Hainaut ; Lire et Écrire Hainaut occidental ; Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme ; Lire et Écrire Luxembourg ; Lire et Écrire Namur ; et Lire et Écrire Verviers.

² Gouvernement wallon, Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 – Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire, 2009.

logiques posées par les Régionales. Ces services sont organisés tant de façon collective que de manière individuelle.

Mission de vigilance et de contrôle

Le conseil d'administration de Lire et Écrire en Wallonie a doté la coordination wallonne d'une mission de contrôle afin d'assurer la validité des données, la conformité et le respect des règles et procédures appliquées par les Régionales.

Mission de coordination de projets

Cette mission a pour but d'organiser la concertation et la cohérence de la mise en œuvre des projets coordonnés en lien avec le plan d'actions commun au niveau wallon et ceux de chacune des Régionales. Cette coordination de projets consiste essentiellement en des actions de sensibilisation et de développement de partenariats.

II. ACTUALITÉS POLITIQUES

Prise en compte des personnes en situation d'illettrisme et l'action d'alphabétisation en Région wallonne

Actualités 2013

En Région wallonne, l'action d'alphabétisation et de prise en compte des personnes illettrées repose sur pas moins de six décrets ou cadres législatifs (décret EFT OISP, devenu CISP (Centre d'Insertion SocioProfessionnelle) en juillet 2013, décret Éducation permanente, décret concernant les Personnes étrangères et d'origine étrangère, décret Plan de Cohésion sociale, décret sur la lecture publique, accord de coopération interministérielle pour l'alphabétisation des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles) sans compter le dernier en date, voté en avril 2014 : l'accord de coopération sur les bassins de vie. À ces différents éléments s'ajoutent la convention Région wallonne alpha qui permet à Lire et Écrire de développer une série d'actions en amont, aval et autour de la formation (sensibilisation, mobilisation, accueil et orientation), ainsi que des actions pour des publics qui n'accèdent pas à l'offre de formation liée à l'insertion socioprofessionnelle.

En 2012, une étude d'évaluation des politiques d'alphabétisation avait été commanditée par le comité de pilotage de la Conférence interministérielle pour l'alphabétisation. Ses

conclusions étaient que l'alphabétisation doit rester au cœur d'un faisceau de politiques. Les questions de cohérence des dispositifs, stabilité des financements et simplification administrative restent également au cœur du débat.

En 2013, le débat s'est orienté vers la nécessité de produire un cadre législatif pour l'alphabétisation qui intègre le faisceau de politiques et développe des actions pour les publics qui n'accèdent pas à la formation.

Parallèlement, et suite à l'étude d'évaluation des politiques d'alphabétisation, le comité de pilotage a ouvert un nou-

veau chantier : l'évaluation de l'alphabétisation. L'objectif est, compte tenu du faisceau de politiques, de disposer d'un référentiel, appelé également carte d'orientation, permettant à toutes les personnes concernées par l'alphabétisation de situer les actions d'alphabétisation. Un groupe de travail, composé de représentants des administrations et de Lire et Écrire, a entamé la réflexion en 2013. Le comité de pilotage a proposé de débiter la réflexion du groupe de travail sur l'évaluation de l'alphabétisation à partir d'indicateurs. L'option est de se fonder sur ce qui existe déjà.

Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

Cadre législatif :

En novembre 2013, en accord avec des représentants des cabinets Demotte, Lanaan et Antoine, Lire et Écrire en Wallonie a déposé une note au comité de pilotage de la Conférence interministérielle pour l'alphabétisation, intitulée : *Note sur la place de l'alphabétisation dans les politiques de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles*. Cette note apporte des éléments d'information concernant principalement la situation actuelle en Wallonie et comparée à celle de Bruxelles, en termes d'illettrisme et d'alphabétisation. Elle compare les caractéristiques des personnes en situation d'illettrisme dans la population avec celles des personnes en formation et ce faisant, elle met en évidence les problèmes d'adéquation entre l'offre et les besoins potentiels. Elle se poursuit avec une analyse des sources et des volumes de financement.

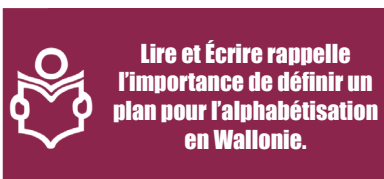
L'objectif est d'avancer, en Wallonie, dans l'élaboration d'une législation qui permettrait de gagner en cohérence, égalité d'accès, stabilité juridique et financière et simplification administrative.

Le but de la note était d'inviter le comité de pilotage à soutenir l'élaboration, avant les élections 2014, d'une « Déclaration d'intention » au niveau du Gouvernement, déclaration qui établirait les grandes orientations liant l'ensemble des parties contribuant au développement de l'action d'alphabétisation, permettant, d'une part, de réduire les disparités dans l'offre de formation et, d'autre part, de poursuivre les actions d'accueil et orientation des personnes, de sensibilisation du grand public, de développement partenarial, d'accompagnement méthodologique, d'études et recherches liées aux questions d'alphabétisation.

La réaction du comité de pilotage a été mitigée, principalement du côté des administrations considérant ne pas



avoir à prendre des initiatives par rapport au pouvoir politique, puisqu'elles sont au service des ministères. Devant cette réaction, l'option a été proposée d'adapter l'accord de coopération qui établit la Conférence interministérielle, en introduisant dans cet accord le concept de plan pour l'alphabétisation, plan qui serait élaboré à l'initiative des administrations en concertation avec le politique. Malheureusement, les priorités en fin de législature n'ont pas permis d'aboutir sur cette option.



Face à l'inertie constatée sur cette question, Lire et Écrire en Wallonie, qui a contribué à la rédaction du cahier de revendications du mouvement Lire et Écrire, y a notamment rappelé l'importance de définir un plan pour l'alphabétisation en Wallonie.

Parallèlement à ces débats, Lire et Écrire a questionné l'orientation prise par le comité de pilotage de mener l'évaluation de l'alphabétisation à partir d'une liste d'indicateurs, en mettant en avant les dangers d'une vision simpliste de l'alphabétisation lorsqu'elle est réduite à des indicateurs quantitatifs, ainsi que les risques de partir de l'existant. Proposition sera faite en 2014 de dresser la liste des questions d'évaluation, puis de rechercher les indicateurs pertinents pour y apporter des réponses.

Enfin, pour éclairer la décision politique au niveau du comité d'accompagnement de la convention Région wallonne alpha, la coordination wallonne a entamé avec les Régionales un nouveau processus de réflexion sur les actions menées à partir d'une série de focus sur des actions spécifiques, décrites et analysées à travers des entretiens de groupes dans les différentes Régionales.

Analyse de la situation de l'illettrisme en Région wallonne et de la demande de formation

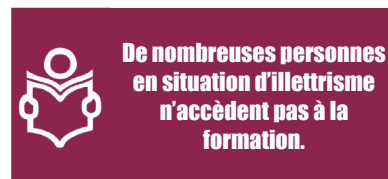
Actualités 2013

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de données statistiques sur l'illettrisme en Région wallonne. L'illettrisme reste donc un phénomène relativement discret et son ampleur ne peut qu'être estimée sur base d'extrapolations par rapport aux données disponibles pour d'autres régions et pays européens. Il a été question de mener une enquête plus qualitative sur des groupes de personnes (par exemple les jeunes) afin d'établir leur niveau de compétence en lecture et écriture, leurs pratiques de lecture et écriture, mais aussi leurs motivations par rapport à la formation, mais le projet n'a pas abouti.

En automne 2013, les résultats de l'enquête PIAAC, menées par l'OCDE, ont été publiés³. Ils mettent en avant des taux d'analphabetisme/illettrisme importants dans les régions et pays voisins, allant de 14 % en Flandre à 20 % en France. Tout laisse à penser que la Fédération Wallonie-Bruxelles, où l'enquête n'a pas été menée faute de financements, connaît des taux de même ampleur.

Simultanément, le comité de pilotage de la Conférence interministérielle travaille à recueillir des données générales sur les personnes en formation et sur les opérateurs d'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. La finalisation du projet de questionnaire, prévue pour 2013, est cependant reportée *sine die*. Ce questionnaire qui devrait permettre de disposer de données plus fines et objectives sur l'action d'alphabétisation, est remplacé provisoirement par un « questionnaire express » permettant de collecter rapidement des données de base.

Cette mise en regard de la situation de l'illettrisme dans le pays et de l'état des actions d'alphabétisation fait clairement ressortir le fait que de nombreuses personnes en situation d'illettrisme n'accèdent pas à la formation.



Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

La coordination wallonne a contribué, dans le cadre de sa participation au comité de pilotage de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes, à la réflexion sur l'élaboration du questionnaire express.

Simultanément, un travail d'analyse de la demande réalisé en interne dans le cadre de l'accueil des personnes en demande de formation à Lire et Écrire a permis de développer une meilleure connaissance des publics. La consolidation des informations collectées au niveau des Régionales lors du processus d'accueil permet en effet de produire une image globale des profils et motivations des personnes qui entrent en contact avec Lire et Écrire. En outre, les données concernant les personnes non accueillies en formation, permettent de pointer les insuffisances dans l'offre de formation, aussi bien par rapport aux publics relevant de l'alphabétisation que pour d'autres publics - qui s'adressent néanmoins régulièrement à Lire et Écrire, notamment les personnes avec une maîtrise des compétences linguistiques dans leur langue maternelle qui peinent à trouver une offre de formation FLE (français langue étrangère) faute d'offre suffisante.

Toujours pour éclairer la question des publics, Lire et Écrire en Wallonie a publié fin 2013, une étude intitulée : *Faut-*

³ L'évaluation des compétences des adultes est une étude internationale menée dans 33 pays dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC). Selon l'OCDE, elle mesure les facultés cognitives et les compétences dans le monde du travail qui sont estimées nécessaires afin que les individus évoluent avec succès dans la société et sont essentielles à la prospérité de l'économie. (<http://www.oecd.org/fr/sites/piaac-fr/evaluationdescompetencesdesadultes.htm>)

il catégoriser les publics de l'alpha ? À quelle fin et dans quelle mesure ?

Cette étude qui, en introduction, évalue les apports et risques de la catégorisation, questionne à partir de données présentant les publics en formation dans les Régionales de Lire et Écrire, une série de thèmes liés à l'action d'alphabetisation.

Enfin, Lire et Écrire en Wallonie va reformuler dans le cadre du cahier de revendications de Lire et Écrire – élections 2014 la demande d'une enquête et étude sur l'illettrisme et l'analphabétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.



Politiques d'insertion socioprofessionnelle

Actualités 2013

Deux décrets régissent les actions menées dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle :

- le décret Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi (AI), adopté en 2012, qui met en œuvre les politiques d'activation de l'emploi en accompagnant les demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle, notamment par le soutien et le suivi personnalisé de chaque demandeur d'emploi par un conseiller référent du Forem.
- le décret CISP qui organise l'action et le financement des centres d'insertion socioprofessionnelle.

Ces deux décrets œuvrent de manière complémentaire dans la perspective d'augmenter le taux d'insertion socioprofessionnelle.

En 2013, s'est poursuivi le travail entamé en 2012 autour de la révision du décret EFT/OISP et l'élaboration du projet de décret CISP. Ce travail a fait l'objet de longues discussions et négociations portées par l'Interfédé (Interfédération des EFT/OISP) qui promeut et défend les centres d'insertion socioprofessionnelle et leur public cible constitué principalement de personnes très éloignées de l'emploi. Le décret CISP a été voté au parlement wallon en juillet 2013 malgré encore de trop nombreuses réticences du secteur à l'égard de celui-ci.

En effet, tout comme le décret AI, le décret CISP contribue à mettre en œuvre la logique de l'État social actif (responsabilité individuelle, contractualisation, certification, contrôle), tout en retirant aux personnes qui en ont le plus besoin les possibilités de formation et d'insertion socioprofessionnelle. Cette situation concourt à placer les personnes dans la position intenable d'avoir des devoirs

à remplir sans disposer des moyens effectifs et suffisants pour le faire. En même temps, leurs droits sont de plus en plus fragilisés du fait de la situation socioéconomique et des politiques d'activation et de contrôle.

Le décret CISP et les négociations autour de ses arrêtés font l'objet de fortes critiques de la part du secteur principalement sur trois points : la question des publics cibles, le cadre pédagogique et le dispositif de financement.

Sur le plan du public cible, via le nouveau décret, le législateur a ouvert l'accès des centres d'insertion socioprofessionnelle à des personnes titulaires de diplômes d'enseignement secondaire supérieur. Cette ouverture plus large à certains publics va inévitablement conduire à une fermeture à d'autres publics, compte tenu du principe qu'un public chasse l'autre et que les publics plus formés trouvent plus facilement de l'emploi que les autres, et sont donc plus facilement menés à l'emploi. En outre, l'offre de formation restant bien souvent insuffisante pour de nombreuses filières de formation, l'arrivée d'un nouveau public supplémentaire risque fort de fermer des places pour le public cible actuel, les personnes fragilisées et très éloignées de l'emploi. De ce fait, le décret risque bien de mettre à mal le droit à l'alphabetisation pour tous.

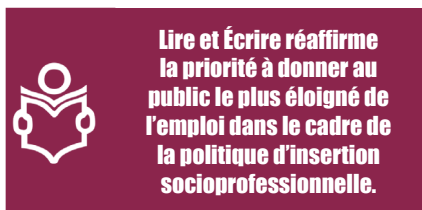
Le cadre pédagogique proposé et discuté rapproche les centres d'insertion socioprofessionnelle d'une vision modulaire et programmatique de la formation telle qu'on la retrouve dans le monde de l'enseignement. Or, ce qui fait la spécificité de notre secteur et la réussite de sa méthodologie est bien une faculté de suivre le parcours personnel de chaque demandeur d'emploi et d'adapter le dispositif de formation à ses besoins et attentes, en toute liberté d'action.

Le décret et son projet d'arrêtés, en voulant contraindre le secteur dans sa démarche pédagogique, rompt la confiance que les pouvoirs publics avaient vis-à-vis des centres et ne respectent pas les principes de la liberté associative.

Sur le plan financier, le décret introduit des modifications qui mettront à mal le principe d'équité. Une des difficultés réside dans le fait que les modifications apportées pour revoir les modalités de financement des centres se font dans le cadre d'une enveloppe fermée. Par ailleurs, le mécanisme proposé ne relève pas de la simplification administrative et reste très vague sur le mode de calcul qui sera appliqué pour déterminer la subvention de chacun des opérateurs. Au moment d'écrire ces lignes (mai 2014), aucun accord n'est intervenu sur un projet d'arrêté relatif au financement et celui-ci fera l'objet de négociation sous la prochaine législature.

Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

L'année 2013 a encore été principalement rythmée par les démarches menées autour des deux décrets qui régissent le secteur des CISP. Dans le cadre du décret AI, si l'Interfédé partage l'objectif du processus d'accompagnement indivi-



dualisé en vue d'apporter au demandeur d'emploi un réel soutien dans l'ensemble des actions à entreprendre pour son insertion socioprofessionnelle, elle a continué à porter un point de vue critique sur la mise en œuvre de ce décret sous divers aspects. Les principaux éléments problématiques de ce décret relèvent du processus d'adressage mis en place, de la stigmatisation des personnes les plus fragilisées et éloignées de l'emploi, du renforcement de l'inégalité dans l'accès aux formations, des ressources a priori insuffisantes pour piloter le dispositif, de l'accroissement de la charge administrative pour les opérateurs ou encore de l'instrumentalisation des opérateurs dans un partenariat « forcé ». Ce qui nous questionne également fortement dans ce dispositif, c'est sa logique adéquationniste et quantitative plutôt que qualitative.

L'Interfédé réclame donc le respect des demandeurs d'emploi en tant que personnes adultes et responsables de leurs choix d'avenir professionnel ; le respect de la charte associative et une vraie collaboration entre organismes partenaires ; l'application systématique de la simplification administrative ; et enfin la mise en place d'une véritable coopération où le demandeur d'emploi a sa place à part entière. Notons enfin que la contrainte de formation pour l'emploi dans un contexte de marché du travail de plus en plus dérégulé et saturé, crée une perte de sens tant pour les personnes que les formateurs et sans doute aussi les conseillers référents du Forem ! Il est dès lors nécessaire de questionner et d'évaluer ces dispositifs.

Concernant l'introduction du nouveau décret CISP, l'Interfédé a à nouveau porté un regard critique sur les propositions et décisions formulées par le cabinet du Ministre de la formation professionnelle et le gouvernement wallon. Celles-ci se sont souvent trouvées en total décalage avec les valeurs et les fondamentaux du secteur des EFT et OISP.

Un premier constat a été le manque d'articulation entre le projet de décret CISP et les autres politiques poursuivies par les gouvernements fédéral et wallon. Des liens existent et notre souhait a été de réfléchir avec une vision globale et non pas uniquement sectorielle ! En particulier, le décret CISP s'inscrit dans la continuité du plan d'activation des chômeurs, plan qui interroge très fort le secteur des EFT et OISP dans son processus d'adressage et d'orientation pas toujours pertinente des demandeurs d'emploi et auprès d'opérateurs qui ne seront pas toujours en mesure de leur apporter une réponse satisfaisante. Sur le plan des objectifs, les priorités des EFT et OISP sont de privilégier la qualité dans l'accompagnement social et professionnel et ne vise pas le plus grand nombre de personnes accompagnées si cela doit se faire au détriment de perspectives de progression, d'acquis durables et d'issues positives que ce soit sur le plan de l'intégration sociale ou de l'insertion professionnelle.

Plus concrètement, le décret CISP et son futur arrêté nous interroge sur les modalités de financement qui ne permettent pas une gestion sécurisante des centres de formation ; les spécificités de notre secteur en matière d'accompagnement social et pédagogique ne sont pas reconnues et se trouvent diluées, ce qui entraîne la perte d'identité du secteur au profit d'une stricte formation à l'emploi. Et enfin, le projet de décret complexifie à outrance les conditions

d'accès des personnes aux formations dans un centre CISP.

L'année 2013 a aussi été l'occasion d'initier les premiers débats et rencontres dans le cadre des Assises de la formation et de l'insertion. Ces Assises visent à sortir d'une approche morcelée des politiques de formation et d'insertion en vue d'apporter des réponses intégrées et de construire de nouvelles alliances entre un secteur public fort et des acteurs associatifs forts pour plus de cohésion sociale. Pour mener à bien ces travaux, un comité de pilotage a été constitué qui a travaillé pendant plusieurs mois sur diverses thématiques liées à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi. Sur base de ces

travaux, des questions « vives » ont été posées à des experts (universitaires, acteurs de terrain) qui ont à leur tour proposé des éléments de réponses qui ont ensuite mené à une discussion publique pilotée par les CSEF (Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation) au niveau des différents territoires. L'ensemble de ce processus devra aboutir en 2014 à l'organisation des Assises proprement dites.

2013 a été désignée Année des compétences. Dans ce cadre, Lire et Écrire avec l'Interfédé s'est engagée dans plusieurs thématiques portées lors de cet événement. Celles-ci avaient trait à la formation des enseignants et formateurs, au développement durable, aux compétences de base, à la formation tout au long de la vie ou encore à la validation des acquis de la formation. Les objectifs poursuivis en s'investissant dans ces journées de réflexion étaient la reconnaissance de notre secteur et de ses pratiques, et la prise en compte des publics avec lesquels nous travaillons.

Une Assemblée sectorielle a été organisée par l'Interfédé en juin 2013 sous le thème « Agir, c'est résister ». Le but était de débattre avec l'ensemble des travailleurs du secteur sur les contours et enjeux des décrets AI et CISP, et d'élaborer les premières revendications du Mémoire de l'Interfédé en vue des élections de mai 2014. Ce mémorandum a aussi fait l'objet d'échanges et décisions au sein du conseil d'administration de l'Interfédé.

L'Interfédé a aussi mené un travail autour de différents référentiels métiers et de formation en vue de soutenir les centres dans leur organisation pédagogique et faciliter la construction de passerelles entre différentes actions de formation et de valoriser les compétences des personnes.

Un travail important autour de la « radioscopie des stagiaires » sur base de l'année 2012 a été réalisé permettant de mettre en évidence la part essentielle qu'occupe notre secteur dans le monde de la formation professionnelle.

Enfin, un travail important a aussi été consacré au suivi des inspections réalisées par l'administration wallonne notamment autour des questions relatives au secret professionnel et au respect de la vie privée.



Le décret CISP et son futur arrêté nous interrogent sur les modalités de financement qui ne permettent pas une gestion sécurisante des centres de formation.

Politiques de cohésion sociale

Actualités 2013

Suite à l'évaluation par la Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale (DiCS) de la programmation 2009-2013, l'appel à projets pour la nouvelle programmation des Plans de cohésion sociale (PCS) – 2014-2019 – a été lancé en 2013. Comme dans le cadre de la programmation précédente, dont Lire et Écrire a également réalisé une évaluation propre, l'ensemble des Régionales se sont investies dans les PCS de plusieurs communes du territoire qu'elles couvrent, afin de pouvoir y mener différents types d'action : sensibilisation, mais aussi formation ou encore accompagnement méthodologique ou autres. Les PCS offrent en effet :

- une opportunité pour renforcer l'ancrage local en vue d'aller plus aisément à la rencontre des personnes en difficultés de lecture et d'écriture, de faire émerger la demande d'alphabétisation et de promouvoir la prise en compte des difficultés de ces personnes, et ce notamment via le développement de partenariats multiples avec les acteurs locaux et la promotion d'une culture collaborative entre ces différents acteurs ;
- la possibilité de développer l'alphabétisation dans le cadre de stratégies plus larges visant l'inclusion et la cohésion sociale, dans une perspective politique globale de lutte contre les inégalités et les exclusions, qu'elles soient sociales, culturelles, politiques ou économiques ;
- une opportunité pour aller à la rencontre d'un public souvent belge et non demandeur d'emploi, que l'on parvient difficilement à toucher, et pour proposer à ces personnes une offre de formation qu'il n'est généralement pas possible de mettre en place via les financements habituels qui visent majoritairement les publics en démarche d'insertion socioprofessionnelle.



Dans le cadre des PCS, l'exclusion des actions d'alphabétisation du dispositif dit « article 18 » contribue à accroître le déséquilibre des financements de l'alpha pour le public en projet d'insertion sociale.

Bémol, dans le cadre de cette nouvelle programmation : alors que le Ministre des pouvoirs locaux en charge des PCS a réaffirmé la place de l'alphabétisation dans ce cadre, la Ministre de l'Action sociale a pris la décision d'exclure l'action d'alphabétisation de son financement dit article 18. Ce dispositif permet à des ministres wallons de financer directement des actions développées par des partenaires associatifs dans le cadre des PCS. Par ce biais, les Régionales de Lire et Écrire pouvaient auparavant développer des actions visant spécifiquement un public dit en (ré)affiliation sociale, qui pâtit d'un déséquilibre au niveau de la structure globale des financements pour l'alphabétisation. Ce n'est désormais plus le cas malgré un travail de lobby intense auprès de la Ministre de l'Action sociale pour modifier sa position.

Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

En mars 2013, lors du colloque organisé par la DiCS pour présenter l'évaluation du dispositif des PCS, Lire et Écrire en Wallonie est intervenue dans le cadre de l'un des ateliers. Lire et Écrire y a abordé la question de l'évaluation participative, via une présentation de la méthodologie et des résultats de l'évaluation participative déployée auprès des apprenants en formation à Lire et Écrire dans le cadre des PCS. Ce fut l'occasion de rappeler ses recommandations quant à la nécessité de :

- considérer l'aspect transversal de l'alphabétisation, par rapport aux 4 axes des PCS : non seulement l'insertion socioprofessionnelle (axe 1) comme c'est le cas actuellement, non seulement le retissage des liens intergénérationnels (axe 4) comme cela a été accepté formellement par la DiCS, mais aussi le logement (axe 2) et la santé et les assuétudes (axe 3), dans la mesure où l'alpha peut soutenir des démarches spécifiques à ces divers axes d'actions ;
- mettre en œuvre un processus d'évaluation du dispositif qui soit accessible aux personnes en difficulté de lecture et écriture.

Par ailleurs, relativement à la question du financement de l'article 18, dont l'action d'alphabétisation a été exclue, un courrier a été adressé au gouvernement wallon et deux rencontres ont été organisées avec le Cabinet de la Ministre de l'Action sociale Eliane Tillieux. Lire et Écrire en Wallonie y a plaidé pour que soit reconnu le rôle de l'alphabétisation comme un outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et pour que les actions du secteur restent donc éligibles dans le cadre du dispositif article 18. Cette demande n'a toutefois pas obtenu de réponse favorable.

Politiques d'action sociale

Actualités 2013

En 2013, dans le contexte de la révision du décret sur l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (PEOE), le gouvernement wallon a inclus un volet destiné à organiser et à mettre en place, au plan local, un parcours d'accueil des personnes primo-arrivantes dans le but de leur fournir le soutien et les informations nécessaires pour mener leur vie en toute autonomie. Le décret a été voté par le Parlement wallon le 26 mars 2014.

La focalisation sur les personnes primo-arrivantes, mais aussi les modalités d'application du dispositif posent problème avec, notamment, l'obligation de suivre la première étape du parcours, avec sanctions à l'appui, la formalisation du parcours de formation (un découpage en trois axes de formation visant la citoyenneté, les compétences linguistiques, l'insertion socioprofessionnelle), des limites dans la durée des formations et des modes d'évaluation des

personnes (le recours à des attestations de suivi, voire de maîtrise des compétences).

Le décret, dans son ensemble, marque une évolution importante par rapport au précédent : il était question de co-développement social (réalisé conjointement par des personnes autochtones et personnes étrangères) dans le décret de 1996, il est question « d'intégration » des personnes dans le nouveau décret. Le modèle d'intégration pensé par le Gouvernement wallon s'inscrit dans la logique de l'État social actif : responsabilité individuelle, contractualisation, certification, contrôle.

Enfin, une grande partie des personnes étrangères maîtrisent la langue écrite dans leur langue maternelle et ont une demande pressante de FLE. Cette pression risque de faire passer au second rang toutes les personnes étrangères qui ne maîtrisent la langue écrite dans aucune langue.

L'autre volet des politiques d'action sociale qui concerne l'alphabétisation est le refinancement des organismes développant des activités de formation vis-à-vis des publics belges en situation de précarité (notamment les organismes d'éducation permanente). Comme en 2012, il n'y a pas eu d'évolution notable en 2013 : l'essentiel du financement des actions d'alphabétisation reste lié à l'insertion socioprofessionnelle. En outre, la récente focalisation des politiques sur les questions d'intégration des PEOE risque de conduire à un recentrage des financements sur ces publics en particulier, au détriment des personnes belges. Enfin, comme évoqué dans le point concernant les politiques de cohésion sociale, la décision de la Ministre de l'Action sociale de supprimer l'accès des opérateurs d'alphabétisation au dispositif article 18 du décret PCS constitue un recul certain en termes de prise en compte de ces publics.

Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

Dans le contexte du nouveau décret relatif à l'intégration des PEOE, incluant un dispositif d'accueil des primo-arrivants, Lire et Écrire en Wallonie a rencontré les responsables des Centres régionaux d'intégration (CRI) pour examiner les possibilités de collaboration, redéfinir les publics des différents types d'offre de formation en français, identifier les problèmes potentiels de mise en œuvre du dispositif d'accueil et définir quelques balises relatives à l'organisation de la formation (pédagogie interculturelle, respect des rythmes de formation – en particulier pour les personnes analphabètes, évaluation formative).

Lire et Écrire a par ailleurs réagi via communiqué de presse, en janvier 2013, à des propos du Président du CPAS (Centre Public d'Action Sociale) de Verviers concernant l'accueil des primo-arrivants : ce dernier avait fait part, par voie de presse, de son point de vue sur cet accueil, exprimant vou-

loir conditionner l'octroi de l'aide sociale à l'apprentissage du français et exiger des associations qu'elles informent le CPAS sur l'assiduité des personnes en formation. Face à un refus de l'association Lire et Écrire de mettre en œuvre ce système de contrôle, le Président du CPAS avait réagi en suspendant tout soutien financier et humain à l'association, tant de la part du CPAS que de la ville. Cet événement a été l'occasion pour Lire et Écrire et les deux mouvements ouvriers, MOC et FGTB, qui l'ont fondée, de rappeler quelques uns des principes et valeurs qui fondent le projet du Mouvement, notamment :

- toute personne qui le souhaite a le droit de s'alphabétiser et dès lors d'apprendre le français ;
- ce droit à l'alphabétisation doit être effectif, ce qui suppose une offre de formation suffisante pour répondre à l'ensemble des demandes – ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle ;
- l'apprentissage du français contribue fortement à l'intégration et l'émancipation des personnes dans notre société. Cette intégration peut par exemple (mais pas exclusivement) passer par le monde du travail et maîtriser le français n'est pas une condition *sine qua non* pour trouver un emploi, mais c'est certainement un atout pour les personnes ;
- la motivation de la personne est la condition *sine qua non* de son engagement en formation (c'est la personne qui détermine ses objectifs et évalue ses résultats ; c'est elle qui détermine le moment le plus propice pour intégrer un dispositif de formation ; c'est la motivation de la personne qui la fera progresser dans ses apprentissages) : par conséquent, l'obligation de formation est contreproductive ;
- Lire et Écrire réaffirme son refus d'être agent assumant le contrôle du respect des obligations inhérentes au parcours d'intégration tel qu'il est défini par le décret.

Les politiques d'action sociale incluent la lutte contre la pauvreté. Comme dit plus haut, Lire et Écrire en Wallonie plaide pour que soit reconnu le rôle de l'alphabétisation comme un outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Parmi les personnes en situation d'illettrisme, nombreuses sont celles qui connaissent également la précarité.

Il y a donc place pour une politique d'alphabétisation en faveur de ces personnes. Cette politique doit comporter un double volet : favoriser l'émergence de la demande – ces personnes sont très éloignées de la formation, et adapter les dispositifs de formation – ces personnes qui retrouvent via l'alphabétisation un réseau social leur offrant une certaine sécurité, ramènent dans le temps de formation leurs problèmes de vie (logement, santé, endettement, etc.).

Lire et Écrire dénonce le modèle d'intégration pensé par le gouvernement wallon qui s'inscrit dans la logique de l'État social actif : responsabilité individuelle, contractualisation, certification, contrôle.



Lire et Écrire réaffirme son refus d'être agent assumant le contrôle du respect des obligations inhérentes au parcours d'accueil. Le rôle de Lire et Écrire est d'accompagner et de soutenir les personnes dans leur parcours de formation.



L'objectif 3 de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013⁴ liant Lire et Écrire Wallonie et les pouvoirs subsidiant au niveau de la Région wallonne (Ministre de l'emploi et formation professionnelle, et Ministre de la santé, affaires sociales et égalité des chances) a pour but d'offrir un espace de formation pour ces personnes, ignorées par les décrets CISP et PEOE, n'étant ni demandeuses d'emploi, ni d'origine étrangère ou étrangères. Cependant, l'inscription de cet objectif dans la convention ne compense pas l'absence d'une politique d'action sociale qui reconnaisse que l'alphabetisation est un moyen de lutter pour les personnes en situation de précarité, et qui déploie des moyens pour mener des actions destinées à rencontrer les personnes et leur offrir un espace d'apprentissage non formel, qui s'intègre dans les lieux où elles vivent. À ce jour, ce message n'est toujours pas passé auprès des représentants politiques.

Accès des travailleurs à la formation

Actualités 2013

La Déclaration de Politique Régionale wallonne 2009-2014 comprend une mesure relative à l'alphabetisation des travailleurs en situation d'illettrisme. Corollairement, l'alphabetisation des travailleurs est inscrite dans la convention Région wallonne alpha 2011-2013 négociée entre Lire et Écrire Wallonie et les pouvoirs subsidiant. La convention permet de couvrir les deux volets complémentaires d'actions menées par Lire et Écrire afin de maintenir et développer l'accès à la formation pour les travailleurs en difficulté de lecture et d'écriture : a) le développement de collaborations avec les fonds sectoriels, intersectoriels et de formation afin de renforcer la possibilité pour les travailleurs de se former dans le cadre du travail⁵ ; b) l'organisation d'une offre de formation diversifiée (journée, soirée, week-end) qui permette d'accueillir des travailleurs en formation, qu'ils viennent dans le cadre d'une démarche concertée avec leur employeur ou en marge de leur travail. Dans le cadre des négociations menées en 2013 pour la reconduction de la convention Région wallonne Alpha, Lire et Écrire et les partenaires politiques se sont



accordés sur la nécessité de maintenir l'objectif de soutien à la formation des travailleurs pour la période 2014-2016.

Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

En 2013, les Régionales ont accueilli 207 apprenants travailleurs, dont 39 sont entrés en formation dans le cadre d'une démarche concertée avec leur employeur contre 75 en 2012. Les collaborations qui peuvent être mises en place par chaque Régionale avec des entreprises sont en effet fragiles⁶. Maintenir l'offre existante constitue donc un défi majeur pour les Régionales.

Le développement de partenariats avec les fonds sectoriels est mené dans le cadre d'une stratégie plus globale et collective, avec des actions coordonnées entre l'ensemble des Régionales. Les partenariats initiés en 2012 avec le département titres-services de l'agence d'intérim TRACE, d'une part, et Bpost, d'autre part, se sont concrétisés en 2013 par des séances de sensibilisation au sein de chacune des entreprises. Les négociations pour la mise en place d'une offre de formation se sont également poursuivies. En juillet 2013, le module de formation «CLE - Calculer, lire et écrire» de Lire et Écrire a été agréé et inscrit dans le catalogue de formations du fonds sectoriels titres-services pour une durée de 5 ans. Ainsi, toute entreprise de titres-services désireuse d'organiser une formation d'alphabetisation peut bénéficier d'une intervention financière de ce fonds.

Que ce soit au niveau d'action local ou coordonné, les organisations syndicales doivent être des soutiens à l'action de Lire et Écrire : partenaires de l'élaboration d'un projet de formation au sein des entreprises, les organisations syndicales ont un rôle essentiel à jouer quant à la protection des travailleurs en situation d'illettrisme qui souhaitent s'engager dans une formation d'alphabetisation ; ils sont par ailleurs des relais privilégiés vers les fonds sectoriels, intersectoriels et/ou de formation. C'est d'ailleurs sur l'impulsion des organisations syndicales en son sein que le conseil d'administration de Lire et Écrire en Wallonie réaffirme, particulièrement depuis les années 2000, l'importance de développer les liens avec le monde du travail pour assurer la prise en compte des travailleurs en situation d'illettrisme. L'ampleur du phénomène⁷ justifiant à elle seule d'en faire une priorité pour Lire et Écrire. Toutefois, la proportion de travailleurs en formation reste faible (les apprenants travailleurs représentent 8 % du total de personnes en formation à Lire et Écrire en 2013) et les collaborations avec les entreprises et les fonds sectoriels sont peu nombreuses. Différents freins interviennent, par exemples : la méconnaissance de la problématique de l'illettrisme au sein des entreprises et du monde politique ; et pour les travailleurs en situation d'illettrisme : le manque d'informations sur les possibilités de formation, sur l'existence du congé-éducation payé (CEP), les difficultés de se libérer pour la forma-

4 La convention Région wallonne Alpha 2011-2013 se décline en 4 objectifs : 1) Apporter l'appui nécessaire au développement de la logique des plans d'action territoriaux pour l'alphabetisation, notamment en poursuivant la mise en réseau des opérateurs et en développant les actions de sensibilisation et de partenariat dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme ; 2) Développer l'accueil et l'orientation des publics et favoriser l'émergence de la demande en alpha ; 3) Renforcer l'offre de formation en portant une attention particulière aux publics en (ré)affiliation sociale ; et 4) Soutenir la formation des travailleurs, en ce compris les personnes ayant le statut de travailleur au sens de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS, avec un volet lié à la recherche de collaborations avec les fonds sectoriels et les partenaires sociaux et un volet formation.

5 Lire et Écrire se positionne en effet en faveur de l'inscription de la formation en alphabetisation dans les formations d'entreprises ou sectorielles afin d'encourager la mise en place de telles formations pendant les heures de travail avec maintien du salaire et sans surcharge de travail.

6 De nombreuses collaborations avec les entreprises se sont développées sur base de relations interpersonnelles. Si la personne porteuse du projet au sein de l'entreprise s'en va, c'est tout le dispositif de formation qui peut être remis en question. C'est notamment le cas à Lire et Écrire Liège qui a vu une collaboration de plusieurs années s'arrêter suite à un changement au niveau de la direction de l'entreprise.

7 D'après les données de l'enquête IVQ (Information et Vie Quotidienne) menée en 2011/2012 par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques, France), 51% des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi.

tion, la crainte de révéler sa situation... De plus, le contexte socioéconomique et politique actuel ne place pas la formation de base au centre des préoccupations et contribue à mettre un voile sur le phénomène d'illettrisme au travail : les fonds sectoriels et les différentes subventions liées à la formation des adultes valorisent davantage les formations qualifiantes ; les employeurs envisagent les formations en termes de rentabilité ; la compétitivité du marché du travail renforce les tabous, la peur de la stigmatisation et la crainte de perdre son travail pour les personnes concernées... Et les organisations syndicales sont, quant à elles, mobilisées dans une lutte d'ampleur contre les dérives d'un État social actif toujours plus agressif envers les acquis sociaux. L'alphabétisation des travailleurs, comme outil d'émancipation sociale, est pourtant bien liée aux enjeux de lutte collective et de changement social portés par ces organisations. D'autant que le phénomène d'illettrisme touche aussi la sphère militante et le milieu syndical⁸. Ainsi, c'est avec un engagement concret et fort des organisations syndicales en soutien des actions de Lire et Écrire que des stratégies efficaces pourront être mises en place afin de garantir une meilleure prise en compte des travailleurs en situation d'illettrisme.



Les organisations syndicales sont des partenaires essentiels de l'action alpha travailleurs de Lire et Écrire.

Coordination des actions au niveau territorial

Actualités 2013

La réalisation des actions menées en faveur des personnes en situation d'analphabétisme/illettrisme résulte de la collaboration entre des opérateurs d'alpha – principalement du secteur associatif et de la promotion sociale – et les pouvoirs publics de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Entre ces deux niveaux, il existe un certain nombre de lieux de concertation au niveau territorial permettant la coordination des actions d'alphabétisation avec les actions d'autres opérateurs de formation ou d'accueil des personnes (par exemples, du secteur de l'insertion socioprofessionnelle – plateformes EFT/OISP – ou de l'action sociale – plateformes FLE organisées par les CRI). Malgré cette diversité d'acteurs et d'organes mobilisés, il existe au niveau territorial peu de lieux dans lesquels les actions « intersecteurs » apparaissent de manière visible, concertée et coordonnée. On observe à la fois une dispersion de la coordination entre les différentes plateformes et, simultanément, des recouvrements entre les plateformes qui travaillent parfois sur les mêmes sujets. En ce qui concerne la participation des opérateurs d'alpha aux activités de toutes ces plateformes, se posent également des problèmes de disponibilité et de ressources.

Tout au long de l'année 2013 ont eu lieu des débats, au

sein des différents gouvernements francophones (Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale) concernant le projet d'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des bassins de vie enseignement qualifiant - formation - emploi. Celui-ci a été approuvé par les trois gouvernements en janvier 2014 et voté au Parlement wallon en avril 2014. Il inclut dans ses instances un représentant du secteur de l'alphabétisation ayant voix consultative.

L'inscription de l'alphabétisation dans les bassins de vie est très certainement une avancée pour le développement territorial. Une nouvelle dynamique peut se mettre en place en matière de politique d'alphabétisation.

Concrètement, les CSEF deviennent l'instance bassin de vie de leur territoire, ce qui en matière d'alphabétisation est plutôt positif, compte tenu des collaborations que Lire et Écrire a pu réaliser avec eux et du fait que la plupart d'entre eux se sont déjà impliqués dans la réalisation de cartographies de l'offre de formation d'alphabétisation, de français langue étrangère, de remise à niveau. Les instances bassins de vie sont chargées de développer des pôles de synergies permettant l'émergence de projets communs visant à l'amélioration des dispositifs locaux.

Actions et positions de Lire et Écrire en Wallonie

Face à cette évolution des politiques territoriales, et dans le souci d'anticiper les développements possibles en matière de bassins de vie, notamment la décentralisation de l'alpha à ce niveau sous-régional, Lire et Écrire en Wallonie a mené, au niveau de chaque Régionale, une réflexion



L'inscription de l'alphabétisation dans les bassins de vie est très certainement une avancée pour le développement territorial.

sur les missions et les compétences à développer dans ce cadre, en matière d'alpha, et sur le rôle et les missions possibles de Lire et Écrire (Régionales et coordination) par rapport à ces dispositifs. La réflexion a été organisée dans le cadre d'entretiens menés entre novembre 2012 et avril 2013 et est synthétisée en une note servant de référence dans le cadre des réflexions politiques menées avec les représentants des cabinets et les parlementaires.

Une note de positionnement a par ailleurs été diffusée auprès de nos partenaires en mars 2013, pointant les opportunités mais aussi les limites que présente le projet «bassins de vie» (avec notamment la réduction de l'alphabétisation au champ de l'insertion socioprofessionnelle), et rappelant les missions qui devraient être développées au niveau territorial, en matière d'alphabétisation. Cette même note a été mise à jour en octobre 2013 et rediffusée en vue du passage de l'accord de coopération en deuxième lecture au gouvernement wallon.

Si la mise en œuvre des « bassins de vie enseignement – formation – emploi » constitue une avancée vers une

⁸ Voir à ce sujet le travail d'Hugues Lenoir : « Syndicalisme et situations d'illettrisme (Militants et savoirs de base) ». Rapport de recherche, 2005.

plus grande visibilité, une concertation, et la coordination des actions d'alphabétisation au niveau territorial, l'avant-projet d'accord de coopération s'inscrit dans le contexte des politiques d'insertion socioprofessionnelle et limite dès lors son champ d'action. Or, Lire et Écrire réaffirme la place transversale de l'alphabétisation : au carrefour de la vie économique, sociale, culturelle et politique, l'alphabétisation est plus qu'une étape du parcours d'insertion socioprofessionnelle. C'est pourquoi, pour une vision globale, intégrée et transversale des parcours des personnes, elle recommande que soient présents dans la composition des bassins de vie des représentants du monde socio-culturel, des PCS, et des CRI.



Si le pouvoir public et l'associatif ont besoin l'un de l'autre pour travailler efficacement, cette collaboration doit se faire dans le respect de la liberté associative.

En matière d'alphabétisation, Lire et Écrire en Wallonie rappelle les missions qui devraient être développées au niveau territorial ; il s'agit de :

- *promouvoir le droit à l'alphabétisation pour tous*, ce qui implique notamment de réaliser un état des lieux mis à jour de l'offre de formation, pour soutenir le développement d'une offre de formation de qualité et de proximité, une bonne répartition de l'offre sur le territoire...
- *veiller à ce que les personnes en situation d'illettrisme ne fassent pas l'objet de discrimination*, ce qui implique par exemples de former des personnes-relais, de soutenir les actions d'émergence de la demande auprès des populations en situation d'extrême pauvreté, à travers des partenariats avec les secteurs sociaux et de l'action sociale...

Le bassin de vie apparaît comme le niveau territorial le plus propice pour mener ce type d'actions, en leur donnant un ordre de priorité qui pourrait varier d'un bassin de vie à l'autre, compte tenu de la situation socioéconomique et culturelle du territoire. Il est également essentiel d'accorder aux bassins de vie les moyens nécessaires pour remplir leurs missions et permettre la mise en œuvre des priorités définies sur chaque territoire. Enfin, prévoir la rencontre des représentants du secteur de l'alphabétisation au sein d'une instance faîtière pour échanger sur les développements territoriaux et partager l'expérience, permettrait d'assurer une vision globale au niveau de la Région wallonne.

Lire et Écrire réaffirme en outre l'importance de respecter les principes de la Charte associative. Si le pouvoir public et l'associatif ont besoin l'un de l'autre pour travailler efficacement, cette collaboration exige de redéfinir les limites du contrôle exercé par les autorités publiques. Dans le contexte actuel, l'intervention de l'État dans l'accompagnement des personnes vers la formation, voire dans les aspects pédagogiques, a tendance à se renforcer. Lire et Écrire réaffirme la liberté associative, notamment au niveau de l'accueil et de l'orientation des personnes, mais aussi au niveau des démarches d'apprentissage mises en œuvre dans les associations et, par conséquent, au niveau de leur évaluation.

Lire et Écrire a pu défendre son positionnement auprès de

plusieurs partenaires politiques, notamment dans le cadre du comité d'accompagnement de la convention qui la lie au Service Public wallon (SPW) en charge de l'insertion socioprofessionnelle et de l'action sociale, mais également dans le cadre d'une rencontre menée à l'initiative de Lire et Écrire, avec trois représentants du cabinet du Ministre Paul Furlan, en charge respectivement des PCS, des bassins de vie et de la supracommunalité.

Lire et Écrire en Wallonie a par ailleurs mené deux actions spécifiques, en 2013, en appui aux Régionales dans le cadre de dispositifs territoriaux existants.

Dans le cadre du dispositif namurois réunissant des acteurs de l'alpha de la province de Namur, Lire et Écrire en Wallonie a présenté en février les principales conclusions de deux études récentes concernant l'alphabétisation : étude du GIRSEF (Groupe interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation, Université catholique de Louvain) sur l'évaluation des politiques d'alpha en Fédération Wallonie-Bruxelles et rapport d'évaluation des projets d'alphabétisation familiale du fonds Bpost pour l'alphabétisation.

III. MISSIONS ET MANDATS DE LIRE ET ÉCRIRE EN WALLONIE

Mission politique

Lire et Écrire en Wallonie en tant qu'interlocuteur politique

Lire et Écrire en Wallonie a pour but le développement et la reconnaissance de l'alphabétisation en Wallonie. Cette mission nous confère une responsabilité globale et un statut particulier vis-à-vis des pouvoirs publics : être l'interlocuteur politique sur les questions d'alphabétisation.

Ainsi, Lire et Écrire en Wallonie porte un rôle d'interface politique au niveau wallon entre les Régionales de Lire et Écrire et les pouvoirs publics. C'est dans le cadre de cette mission politique que s'inscrivent les actions de partenariat et de sensibilisation de la coordination wallonne, en appui des actions et des partenariats développés au niveau local par les Régionales. Il s'agit notamment de soutenir la réflexion sur les orientations en matière d'alphabétisation, de porter et diffuser le point de vue de l'alphabétisation, et du travail de lobby, revendications, négociation auprès des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, les partenaires de Lire et Écrire en Wallonie sont :

- la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- les cabinets ministériels : Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports ; Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances ; Ministre-Président de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- les parlementaires wallons des partis démocratiques ;
- le Forem, la DiCS, l'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique) et l'Agence FSE (Fonds Social Européen) ;
- l'Interfédération des EFT/OISP et les quatre fédérations qui la composent : ALEAP, CAIPS, AID, ACFI⁹, en plus de Lire et Écrire ;
- les deux mouvements ouvriers : chrétien et socialiste.

Des lieux pour porter et diffuser la voix de l'alpha

Le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes

Tout au long de l'année 2013, Lire et Écrire en Wallonie a activement participé au comité de pilotage de la Conférence interministérielle et aux différents groupes de travail mis en place pour traiter de problématiques particulières, notamment l'évaluation des politiques d'alphabétisation et le développement d'un questionnaire harmonisé pour l'ensemble du secteur de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles (voir «Prise en compte des personnes en situation d'illettrisme et l'action d'alphabétisation en Région wallonne», page 9 et suivantes pour plus de détails). Ces lieux permettent à Lire et Écrire de promouvoir et de défendre le droit à l'alphabétisation pour tous et, plus particulièrement, d'éclairer et de relayer auprès des représentants politiques et des administrations les réalités de terrain vécues par les organismes d'alphabétisation.

L'Interfédération

Lire et Écrire en Wallonie occupe deux mandats d'administrateur auprès de l'Interfédération des EFT et des OISP. L'Interfédération des EFT/OISP promeut et défend les personnes et les associations du secteur de l'insertion socioprofessionnelle. En son sein, Lire et Écrire en Wallonie veille à la prise en compte des personnes en difficultés de lecture et d'écriture, et des spécificités des Régionales reconnues comme OISP. En 2013, l'Interfédération a notamment porté les travaux de concertation et de négociation autour du nouveau projet de décret CISP organisant le financement du secteur (voir «Politiques d'insertion socioprofessionnelle», page 11 pour plus de détails). Ce travail a nécessité de nombreuses rencontres et réunions avec le cabinet du Ministre de la formation et l'administration wallonne ainsi que de nombreux groupes de travail préparatoires au niveau de l'Interfédé.

Comités d'accompagnement de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013

Ces réunions de suivi de la convention entre la Région wallonne et Lire et Écrire, réunissent des représentants :

- du Ministre-président de la Région wallonne ;

⁹ ALEAP : Association Libre d'Entreprises d'Apprentissage Professionnel.
CAIPS : Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale.
AID : Actions Intégrées de Développement
ACFI : Action Coordonnée de Formation et d'Insertion.

- de la Ministre wallonne de l'Action sociale et de l'Égalité des chances ;
- du Ministre wallon de l'Emploi et de la Formation ;
- du SPW – DGO6 (Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche), Direction des politiques transversales Région/Communauté ;
- du SPW – DiCS ;
- du SPW – DGO5 (Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé), Direction de l'action sociale ;
- du secrétariat permanent de la Conférence interministérielle de l'alphabétisation ;
- du Forem.

C'est un lieu de débat et de négociation concernant les stratégies de lutte pour l'alphabétisation dans chaque territoire et sur l'ensemble de la Région wallonne telles que menées par Lire et Écrire. En 2013, nous avons négocié plus particulièrement la reconduction de notre convention pour les années 2014-2016.

Groupes de travail et autres rencontres avec nos différents partenaires

La mission politique de Lire et écrire en Wallonie se traduit par de nombreuses rencontres avec les représentants des différents cabinets ministériels en charge des matières liées à l'alphabétisation. Les groupes de travail, réunions formelles ou rencontres plus informelles, sont autant de lieux dans lesquels Lire et Écrire en Wallonie porte les enjeux, positionnements et revendications du mouvement ; par exemple en 2013 quant aux dispositifs législatifs à déployer pour une politique d'alphabétisation structurelle et coordonnée (voir «Prise en compte des personnes en situation d'illettrisme et l'action d'alphabétisation en Région wallonne», page 9 pour plus de détails).

Suite à la perspective d'un parcours d'accueil pour les primo-arrivants, Lire et Écrire en Wallonie s'est concertée avec les CRI ainsi qu'avec les représentants des deux mouvements ouvriers, chrétien et socialiste.

Les représentants politiques dans le cadre des élections 2014

Dans la perspective des élections 2014, Lire et Écrire en Wallonie a participé à la rédaction du cahier de revendications de Lire et Écrire. À partir d'un premier texte proposé par la coordination wallonne, une consultation a été organisée par les Régionales wallonnes auprès de leurs partenaires pour identifier les revendications importantes à porter auprès du pouvoir politique. Cet ensemble de revendications wallonnes constituera un chapitre du cahier des revendications du mouvement, à côté d'un chapitre fédéral et communautaire et d'un chapitre bruxellois.

Des chiffres et des analyses au service de l'action politique

Ces actions nombreuses et multiples au plan politique requièrent la collecte rigoureuse et l'analyse de toutes les informations quantitatives et qualitatives relatives à l'alphabétisation. Relevant de différents niveaux de pouvoir, ces données sont souvent spécifiques. Pour soutenir les enjeux et réalités du secteur de l'alphabétisation, un travail de compilation des données quantitatives a été réalisé, des argumentaires et notes de synthèse ont été rédigés et diffusés à différentes occasions.

L'objectif étant de rendre compte des réalités de l'alphabétisation, de son histoire, des publics, des politiques publiques d'alphabétisation, de l'offre de formation, de l'évolution des financements et des priorités pour l'alpha en Wallonie.

En 2013, les analyses, études et notes de positionnement produites ont porté sur :

- l'État social actif et ses impacts sur les publics de l'alphabétisation ;
- l'évaluation des politiques d'alphabétisation ;
- l'alphabétisation des travailleurs ;
- les publics de l'alphabétisation et la question de leur catégorisation ;
- le projet d'accord de coopération sur les bassins de vie.

Ces analyses ont été diffusées via le site Internet de Lire et Écrire (<http://wallonie.lire-et-ecrire.be/>) et/ou communiquées plus directement au pouvoir politique. Elles sont également diffusées auprès des Régionales de Lire et Écrire afin de soutenir la prise de décision locale (voir ci-dessous).

Mission de services aux Régionales

La mission de services aux Régionales permet à chaque Régionale de bénéficier d'un accompagnement individualisé et/ou collectif, sur toutes les questions qui traversent leurs actions. Ainsi, les directions et les équipes qui le souhaitent, bénéficient d'un espace d'échange et de travail avec la coordination wallonne.

Soutien stratégique

Appropriation des cadres politiques et positionnements

En lien avec les actualités politiques, Lire et Écrire en Wallonie accompagne les Régionales dans l'appropriation des différents cadres législatifs et politiques qui impactent directement ou indirectement les actions de Lire et Écrire, et

alimente la réflexion pour permettre le positionnement de Lire et Écrire face à ces différentes politiques (voir «II. Actualités politiques», page 9). On peut considérer que c'est le versant interne de la mission politique de Lire et Écrire en Wallonie. Cette mission est réalisée à travers des suivis individuels, l'organisation de réunions de travail spécifiques, et la diffusion d'analyses - que ce soit par exemple sous la forme d'une présentation au sein des différentes instances internes réunissant administrateurs et/ou directeurs des huit Régionales, ou encore sous la forme de « brèves » à destination de l'ensemble des travailleurs.

Rapport des actions auprès des pouvoirs subsidiant

La coordination wallonne réalise annuellement un rapport d'activités consolidé et analytique pour les conventions coordonnées par Lire et Écrire en Wallonie. Dans le cadre de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013, Lire et Écrire en Wallonie a également piloté l'élaboration et le suivi d'un tableau de bord qui permet de rendre compte de nos actions vis-à-vis des pouvoirs publics de façon quantitative, trois fois par an. Ce tableau de bord a aussi pour but de faciliter le pilotage des actions par les Régionales.

Reconduction de la convention Région wallonne alpha pour la période 2014-2016

En préparation de la reconduction de la convention pluriannuelle entre la Région wallonne et Lire et Écrire, un travail interne de réflexion a été mené dans le cadre d'une démarche participative (implication des travailleurs et directions des Régionales et de Lire et Écrire en Wallonie). Les propositions issues de ce processus ont été présentées et validées en Conseil d'administration (CA) de Lire et Écrire en Wallonie le 18 juin 2013. Elles ont servi de base au travail de négociation porté par Lire et Écrire en Wallonie auprès des pouvoirs subsidiaires pour arrêter les termes de la convention 2014-2016.

Une démarche d'analyse a également été mise en place fin 2013, afin d'avoir une vision d'ensemble des apports et difficultés relevés par les Régionales et la coordination dans le cadre de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013, ainsi que des priorités d'actions et enjeux identifiés par territoire pour la période 2014-2016.

Conseil des directions wallonnes

À raison en moyenne de deux matinées par mois, l'ensemble des directions des Régionales se rencontrent sous le pilotage de Lire et Écrire en Wallonie en vue d'échanger, débattre de divers enjeux opérationnels qui impactent l'activité des Régionales, de définir des stratégies collectives et de décider de positionnements communs.

Mise en place du soutien juridique

L'engagement pour compte de tous d'une juriste à mi-temps depuis 2012, permet de répondre à un besoin de soutien en matière d'information juridique et sociale. En

2013, la juriste a été amenée à travailler, entre autres, sur les matières suivantes : le nouveau texte de loi sur le statut unique (ouvrier/employé), le respect de la vie privée tant au niveau des apprenants que des travailleurs, la question des recours vis-à-vis des rapports d'inspection sociale ou de l'administration wallonne, le nouveau mode de calcul des APE, le plan pour les 45 ans et +, la réactualisation du règlement de travail actuel de Lire et Écrire, la rédaction de différents rapports : Maribel, bilan social...

Accompagnement individuel des Régionales – Soutien aux directions des Régionales

En fonction des demandes et situations particulières des Régionales, Lire et Écrire en Wallonie propose un accompagnement individualisé.

Soutien administratif et financier

Cette mission a connu, depuis quelques années, un développement important. Les pouvoirs subsidiaires sont de plus en plus exigeants, les contraintes administratives de plus en plus nombreuses, les inspections de plus en plus pointues. La gestion administrative et financière nécessite une rigueur et un professionnalisme toujours plus grand.

Dans ce cadre, l'objectif de la coordination wallonne est de venir en soutien aux Régionales, d'accroître les collaborations, d'accompagner l'opérationnalisation des différentes mesures, de mettre en place des outils et procédures communs pour faciliter le travail et le rendre plus efficace. Les actions de soutien administratif et organisationnel apportées aux Régionales sont dès lors très variées.

En plus des actions continues d'appui aux Régionales en vue des inspections, des rapports intermédiaires et finaux à remettre aux pouvoirs subsidiaires, des dossiers de justification des subsides, nous avons, en 2013, travaillé plus particulièrement sur :

- l'appui administratif et financier spécifique à Lire et Écrire Communauté française suite à l'absence prolongée de la coordinatrice administrative et financière. Cet appui avait pour objectif de soutenir l'association et de permettre la continuité de ses activités dans l'attente d'une solution plus structurelle ;
- l'appropriation des règles d'évaluation et plus particulièrement la règle relative au produit à recevoir sur pécule de vacances par la rédaction d'une note explicative et l'organisation d'une réunion de travail pour répondre aux questions des participants ;
- la réalisation, pour compte de différentes entités, de quatre marchés publics relatifs :
 - à la désignation d'un secrétariat social pour la Régionale du Centre Mons Borinage,
 - à l'acquisition et à l'installation d'un serveur informatique pour la Régionale du Centre Mons Borinage,

- à l'acquisition et à l'installation d'un serveur informatique pour la Régionale du Hainaut occidental,
- à la réalisation et l'impression de maquettes pédagogiques pour Lire et Écrire Communauté française ;
- la mise à jour et l'automatisation du canevas de consolidation ont permis de simplifier le travail de consolidation et d'aboutir à un travail d'analyse comparative plus pointu entre les entités ;
- la mise à jour de l'outil budget qui est en lien avec le logiciel comptable et est complètement automatisé ;
- la mise à jour et l'automatisation du canevas de la Région wallonne réalisée par la coordination wallonne permettant de simplifier le travail de justification financière en regroupant dans un seul outil la totalité des justifications. Cet outil permet aux pouvoirs subsidiaires d'avoir une visualisation complète et transparente des dépenses reprises dans les différents dossiers.

Au niveau des actions récurrentes, nous noterons encore pour 2013 :

- la recherche d'une cohérence administrative et financière au sein de Lire et Écrire ;
- la ligne de crédit coordonnée permet de rencontrer les besoins de trésorerie de chaque Régionale partenaire (Lire et Écrire Brabant wallon, Lire et Écrire Centre Mons Borinage, Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme, Lire et Écrire Luxembourg, Lire et Écrire Verviers, Lire et Écrire en Wallonie). Une gestion proactive des tirages et remboursements, conjuguée à des taux d'intérêts à court terme qui sont restés bas, a permis de réduire le montant des intérêts financiers de l'exercice ;
- le soutien et l'appui effectif des équipes des Régionales en matière comptable et financière, pour la gestion de la ligne de crédit, le contrôle budgétaire, la gestion comptable, l'utilisation du logiciel comptable... ainsi qu'un appui pour le suivi des subventions et l'élaboration de plans de trésorerie ;
- un appui à des réglementations diverses dans le cadre des marchés publics, de la législation sociale grâce, entre autres, à des recherches et un apport documentaire ;
- un soutien dans le montage des dossiers de subventions, les contrôles de l'inspection et les démarches avec le réviseur ;
- de multiples interventions auprès du cabinet du Ministre de la Formation professionnelle et du service contentieux de la Région wallonne afin de débloquer des montants en attente de paiement.

Notons enfin que les interventions spécifiques auprès des Régionales se font à géométrie variable en fonction de la demande, des difficultés rencontrées et des questions posées.

Soutien méthodologique

Recherche-Action

Dans le cadre de sa mission de soutien méthodologique aux Régionales, Lire et Écrire en Wallonie a proposé, en 2011, le recours à la méthodologie de la recherche-action en vue de mener une réflexion sur les tensions rencontrées dans le cadre des pratiques des travailleurs de l'association, et de définir des actions à mettre en œuvre pour tenter de surmonter ces difficultés.

En 2012, une recherche-action a ainsi été lancée avec l'équipe de Lire et Écrire Centre Mons Borinage, sur le thème de l'articulation des apprentissages linguistiques et des dimensions d'éducation permanente au sein des pratiques de formation de l'association. La démarche vise à chercher une réponse aux difficultés formulées par les travailleurs d'intégrer le militantisme/l'éducation permanente/la réflexion politique/les questions d'intégration dans l'espace pédagogique. Dans un premier temps, l'équipe a mené, avec le soutien de la coordination wallonne et d'un animateur en entraînement mental, l'analyse de la tension à partir d'une situation concrète insatisfaisante, en reprenant les étapes de l'entraînement mental.

En 2013, la recherche-action s'est poursuivie et a abouti à la décision de mettre en place un projet d'échanges de pratiques entre les membres de l'équipe.

Évaluation participative dans un groupe de formation alpha travailleurs

En juin 2013, une évaluation participative a été menée dans un groupe de formation alpha travailleurs de la Régionale de Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme. Le but était d'évaluer les impacts de la formation ou, en d'autres termes, l'apport de l'alphabétisation, en répondant à la question : qu'est-ce que la formation change ou a changé dans ma vie ? En effet, les personnes en alphabétisation sont les mieux placées pour évaluer les impacts de cette formation, puisque ceux-ci s'observent dans de nombreux domaines de la vie, et sont souvent liés au parcours spécifique de chaque personne. L'objectif de cette participation est aussi de donner la parole aux personnes. L'évaluation participative est par ailleurs l'occasion, tant pour les apprenants que pour les formateurs, de marquer une pause et de réfléchir au passé pour prendre des décisions concernant l'avenir. Un article présente les principaux éléments ressortis de cette évaluation, en s'appuyant largement sur les témoignages des apprenants qui y ont participé. Il aborde également les questions d'organisation de la formation (hétérogénéité, temps, etc.). Cet article a par ailleurs été écrit en collaboration avec les apprenants du groupe.

Soutien à l'harmonisation de la collecte des données

Développement d'une base de données stagiaires commune

Afin de garantir une collecte des données optimale concernant les personnes accueillies par Lire et Écrire en Région wallonne, Lire et Écrire en Wallonie a créé une base de données commune aux huit Régionales. La base de données est à la fois un outil de gestion administrative et organisationnelle (par exemples : gestion des heures de formations réalisées dans chaque Régionale, en lien avec les contraintes imposées par les différentes conventions qui lient Lire et Écrire en Wallonie et les pouvoirs publics ; répartition des apprenants entre les différents groupes de formation) et un outil d'analyse statistique, appuyant la réflexion politique et stratégique tant au niveau de chaque Régionale qu'au niveau wallon ainsi que le pilotage des actions de formation.

Les développements de la base de données réalisés depuis sa création en 2011, répondent aux besoins des Régionales et de Lire et Écrire en Wallonie. Ceux-ci sont discutés, évalués et priorisés dans le cadre d'un groupe de travail piloté par Lire et Écrire en Wallonie, réunissant différents membres du personnel administratif des huit Régionales. En soutien à l'appropriation de l'outil et de ses développements successifs par les équipes des Régionales, Lire et Écrire en Wallonie avait organisé en 2012 trois demi-jours de formation collective (traitant à la fois de l'encodage et du traitement des données), et propose, à la demande, une présentation individualisée de l'outil et de ses potentialités auprès des Régionales.

Conséquemment un marché public a permis de désigner un prestataire informatique¹⁰ qui a pris en charge la base de données commune au 1^{er} janvier 2013.

Recensement des actions de sensibilisation et de développement partenarial

La sensibilisation recouvre les actions menées par les Régionales pour faire connaître l'alphabétisation auprès du grand public, des pouvoirs publics et du réseau partenarial sous-régional de chaque Régionale. Le développement partenarial se traduit par des actions qui visent pour chaque Régionale, à développer un réseau de partenaires (d'associations et de pouvoirs publics locaux) afin de faciliter la collaboration et de développer des actions entre les différents partenaires.

En 2013, l'élaboration d'un outil informatique commun aux huit Régionales, permettant de recenser l'ensemble de ces actions de sensibilisation et partenariat, a répondu aux deux objectifs suivants : soutenir le pilotage des actions, tant au niveau de chaque Régionale qu'au niveau wallon, et faciliter le rapport de nos actions aux pouvoirs subsidiaires

(Région wallonne, FSE).

Données recueillies dans le cadre du processus d'accueil

Lire et Écrire en Wallonie poursuit le but d'analyser les caractéristiques de l'illettrisme et les besoins en alphabétisation, dans le cadre de l'objectif 2 de la convention Région wallonne alpha 2011-2013. L'analyse se base principalement sur les données disponibles, c'est-à-dire celles recueillies au moment de l'accueil des personnes dans l'association. Cet accueil qui a pour but d'établir les motivations des personnes, leur niveau de compétences, mais aussi les freins et facilitateurs à l'entrée et à l'engagement en formation, offre des éléments pertinents pour mieux cerner tant les besoins que les conditions d'émergence d'une demande de formation.

Cela dit, avant de pouvoir mener une telle analyse au niveau de l'ensemble des Régionales, il convient de s'assurer que les pratiques d'accueil soient harmonisées. En effet, un recueil d'informations qui prendrait par exemple la forme d'un questionnaire dirigé, n'a pas la même valeur qu'un autre qui prendrait la forme d'un entretien ouvert. Lors du processus d'accueil, les Régionales de Lire et Écrire procèdent à un entretien d'accueil et utilisent un référentiel de compétences, accompagné d'un test de positionnement¹¹ (voir chapitre 4, page 25, pour plus de détails sur nos actions d'accueil et orientation des publics).

En 2013, le groupe de travail mis en place pour réfléchir à ces questions, s'est focalisé sur le test de positionnement, tant au niveau des consignes de passation qu'au niveau de la correction des épreuves et surtout du positionnement par rapport au référentiel. Pour soutenir le groupe de travail, Lire et Écrire en Wallonie a mené une analyse des résultats obtenus au test par les apprenants, dans les trois compétences de base (lecture, écriture et calcul), toutes Régionales confondues.

Mission de coordination de projets

Afin de soutenir au mieux les Régionales dans la mise en œuvre des actions coordonnées, et plus particulièrement dans l'opérationnalisation des objectifs de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013¹², Lire et Écrire en Wallonie a mis en place des missions spécifiques de coordination, appelées *missions pour compte de tous*, pilotées par des Régionales pour compte de l'ensemble des Régionales et sous mandat wallon. Lire et Écrire en Wallonie joue un rôle de coordination en assurant la cohérence et la transversalité des trois missions.

Dans ce modèle d'organisation, ce sont donc des travail-

¹¹ Les objectifs du positionnement sont de permettre aux personnes de se positionner par rapport à une demande de formation, et aux associations de faire la distinction entre les personnes qui font partie du public et celles qui ont des compétences trop importantes et devraient être réorientées vers des formations françaises langue étrangère ou remise à niveau. Le test n'a pas d'utilité pédagogique. Il n'est donc pas pertinent de l'utiliser en post-test (en fin de formation) pour comparer les compétences des personnes à l'entrée et à la sortie de la formation.

¹² Voir note 5 en bas de page 15.

¹⁰ La société Comase Info a été sélectionnée par le Bureau de Lire et Écrire en Wallonie sur base de l'analyse des différentes offres reçues dans le cadre du marché public lancé en octobre 2012.

leurs de Régionales qui pilotent un projet coordonné commun à l'ensemble des entités wallonnes, avec un mandat de Lire et Écrire en Wallonie. Ce mode d'organisation permet, d'une part, à la coordination wallonne de s'appuyer sur l'expertise des Régionales, et d'autre part, une plus grande implication des Régionales au niveau collectif, l'articulation entre Régionales et Lire et Écrire en Wallonie, résultant à la fois en un ancrage plus fort dans la réalité de terrain (apport des travailleurs des Régionales) tout en favorisant une réflexion politique globale (apport de Lire et Écrire en Wallonie). Les missions pour compte de tous rencontrent :

- les enjeux et objectifs globaux en matière d'alphabétisation pour une véritable politique d'alpha concertée et coordonnée en Wallonie ;
- les attentes et besoins des Régionales wallonnes qui mènent l'action sur le terrain, en lien avec leur plan d'actions et leurs priorités définies par le contexte sous-régional.

Les missions pour compte de tous offrent un soutien au niveau du pilotage sous-régional, tout en garantissant une cohérence globale :

- Coordination de l'objectif 1 de la convention Région wallonne alpha 2011-2013 – Soutien aux Régionales wallonnes et coordination du travail de sensibilisation et de développement partenarial des Régionales dans le cadre du développement de la logique de coordination de l'alphabétisation au niveau wallon, notamment en poursuivant la mise en réseau des opérateurs, en développant des actions de sensibilisation et de partenariats dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme.
- Coordination de l'objectif 2 de la convention Région wallonne alpha 2011-2013 – Soutien aux Régionales wallonnes et coordination du travail d'accueil et d'orientation des publics et réflexion sur l'émergence de la demande en alpha, avec pour but d'objectiver et de concrétiser l'analyse de la demande des apprenants et leurs besoins en formation ; cette analyse étant essentielle pour orienter la stratégie de chaque Régionale, dresser le profil des apprenants, influencer le travail avec les partenaires, évaluer les évolutions du public et appuyer les revendications politiques de Lire et Écrire pour une alphabétisation pour tous les publics.
- Coordination de l'objectif 4.1 de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013 – Soutien aux Régionales wallonnes et coordination du travail de sensibilisation/développement partenarial avec des fonds sectoriels en lien avec l'alphabétisation des travailleurs. L'axe prioritaire de travail défini pour cette mission est d'initier, en collaboration avec les représentants syndicaux de la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens) et de la FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique), une dynamique partenariale pour construire un dispositif de formation structurel en alphabétisation dans le monde du travail, via les fonds sectoriels, intersectoriels et/ou de formation.
- Enfin, Lire et Écrire en Wallonie assure la coordination de

deux projets FSE, l'un dans le programme opérationnel Convergence (axe 3, mesure 3), et l'autre dans le programme opérationnel Compétitivité (axe 3, mesure 4). Lire et Écrire en Wallonie assume la coordination administrative et financière du dossier. Dans ce cadre, Lire et Écrire en Wallonie appuie les Régionales wallonnes pour :

- soutenir et accompagner les responsables de projets de chaque Régionale ;
- organiser la circulation de l'information entre eux ;
- assurer la cohérence de fond entre toutes les Régionales ;
- accomplir le travail administratif et financier inhérent à ce dossier ;
- animer des réunions qui rassemblent les responsables de projet afin de procéder à un état d'avancement des travaux, de dégager des préoccupations communes, de veiller à leur accompagnement méthodologique, d'établir des liens de transversalité entre les actions du projet¹³ ;
- produire des savoirs utiles au développement de la sensibilisation (analyses, études) tant au niveau général qu'aux niveaux régionaux ;
- établir des liens avec d'autres dispositifs (décret AI, sensibilisation des demandeurs d'emploi, sensibilisation des travailleurs, coordination de la sensibilisation...).

¹³ En lien avec les objectifs 1 et 4.1 de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013, relatifs à la sensibilisation et au développement partenarial.

IV. ACTIONS D'ALPHABÉTISATION ET DE SENSIBILISATION EN WALLONIE

Accueil et orientation des publics s'adressant à Lire et Écrire en Région wallonne

L'analyse de la demande de formation et l'accompagnement des personnes au travers des processus d'accueil occupent une place importante, essentielle dans notre travail. Relativement peu visible, ce travail permet une meilleure connaissance des publics et une orientation des candidats vers des dispositifs adaptés à leur situation et à leur demande.

En 2013, ce sont plus de 2.703 demandes d'entrée en formation qui ont été formulées auprès des huit Régionales de Lire et Écrire.

Pour examiner ces demandes, les Régionales, au moment de l'accueil :

- mènent un entretien d'accueil qui permet d'identifier les motivations des personnes (et par conséquent, les difficultés/problèmes qu'elles rencontrent et auxquels elles tentent de trouver une solution en entreprenant une formation) ;
- et utilisent le référentiel de compétences, accompagné du test de positionnement. Le test est passé sur base volontaire dans le cadre du processus d'accueil. Ses résultats sont analysés par rapport au référentiel de compétences qui positionne les personnes du point de vue de leurs compétences linguistiques.

L'entretien d'accueil se penche donc avant tout sur le projet et les motivations qui poussent les personnes à vouloir entrer en formation. Il permet non seulement d'identifier le projet personnel des personnes, information sur laquelle se basent les Régionales pour former les groupes, mais également de préciser les différents profils de publics parmi ces personnes en demande de formation. Ces données permettent également d'éclairer le concept de « dynamique motivationnelle », développé par E. Bourgeois¹⁴, qui a mis en évidence que les composantes de la motivation évoluent au fil de chaque parcours biographique et des interactions de chacun avec son environnement ; par ailleurs de nombreuses personnes entrent en formation pour

plusieurs raisons en même temps, auxquelles elles n'attribuent pas forcément de classement en termes d'importance.

Parallèlement à l'entretien d'accueil, le test de positionnement, basé sur le référentiel de compétences, est proposé à toute personne se présentant chez Lire et Écrire.

Pour toutes les Régionales, le référentiel de compétences constitue un outil au service des apprenants d'une part, et au service de la Régionale d'autre part.

Pour les premiers, le test est en effet l'occasion de poser un regard sur leur maîtrise des compétences de base, et d'éventuellement mettre en relation le niveau acquis avec le niveau requis par un organisme de formation pour entrer en formation qualifiante.

Pour la Régionale, le test constitue dans un premier temps un moyen d'identifier si les personnes se présentant chez Lire et Écrire correspondent au « public alpha ». Dans le cas contraire, elles sont, si possible, réorientées vers les opérateurs adéquats. Dans un second temps, le test permet de positionner les apprenants sur une échelle de 0 à 4 par rapport aux compétences d'expression orale, de lecture et d'écriture. Les Régionales utilisent alors ces résultats pour orienter les personnes vers les différents groupes de formation, en combinaison avec d'autres critères tels que le statut, la mobilité, la compatibilité des horaires de formation et les motifs d'entrée en formation, et pour permettre aux formateurs d'adapter les contenus de formation aux acquis des uns et des autres. Le test n'a toutefois pas vocation de servir d'outil de constitution des groupes, ceux-ci étant généralement formés par des personnes présentant des niveaux hétérogènes en termes de compétences, mais qui se regroupent autour d'un même projet de formation – par exemples : le soutien à la scolarité des enfants, la mobilité et le permis de conduire, la recherche d'un emploi...

Au terme du processus d'accueil mené par chaque Régionale, 1.213 personnes ont commencé une formation en 2013.

En ce qui concerne les personnes qui ne sont pas entrées en formation, les situations sont diverses :

- soit le projet de la personne (qui souhaite par exemple faire une qualification professionnelle), soit son niveau de compétences en oral, lecture et écriture (trop élevé) ne correspond

¹⁴ J.-M. Barbier, E. Bourgeois, G. De Villers, M. Kaddouri, *Constructions identitaires et mobilisation des sujets en formation*, L'Harmattan, 2006

pas à l'offre de formation en alphabétisation proposée par Lire et Écrire.

- Dans certains autres cas, ce sont les obstacles à l'apprentissage qui sont importants (et qui sont par exemple liés à une prise de médicaments ou à une déficience mentale telle que les approches méthodologiques utilisées à Lire et Écrire se révèlent inadéquates). Les personnes sont alors réorientées dans la mesure du possible vers des formations plus adaptées.

Enfin, Lire et Écrire n'a souvent plus de place dans les formations pour accueillir les personnes. Celles-ci sont alors si possible réorientées vers des partenaires de Lire et Écrire qui offrent une formation similaire. Si ce n'est pas possible, elles sont inscrites sur une liste d'attente et, dès qu'une place se libère, elles sont contactées pour entrer en formation.

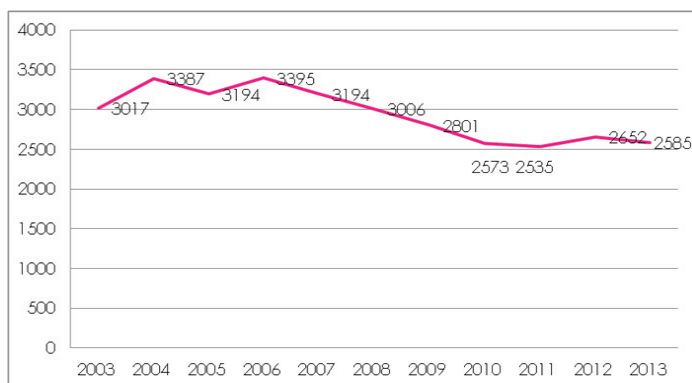
Le public et l'offre de formation de Lire et Écrire en Région wallonne

Le profil des apprenants

Nombre d'apprenants

En 2013, les huit Régionales wallonnes ont accueilli en formation d'alphabétisation 2.585 apprenants.

Figure 1 : Évolution du nombre d'apprenants (2003-2013)



Nous pouvons constater que le nombre d'apprenants a été en constante diminution depuis 2006 jusqu'en 2011. Entre 2006 et 2010, les Régionales de Lire et Écrire enregistrent une baisse de 24% du nombre d'apprenants entrés en formation. En 2011, la tendance est à la stabilisation tandis qu'en 2012, une augmentation du nombre d'apprenants est constatée (4,6% d'augmentation, soit 117 apprenants supplémentaires par rapport à 2011), à mettre en lien avec l'augmentation du nombre d'heures de formation, relevé à la figure 9. L'année 2013 est relativement stable par rapport à 2012 tant au niveau du nombre d'apprenant (-67 apprenants en 2013 par rapport à 2012, soit -2,6%) qu'au niveau des heures réalisées (-86 heures).

Genre des apprenants

Au total, au cours de l'année 2013, l'offre de formation en alphabétisation des huit Régionales wallonnes touche 55% de femmes pour 45% d'hommes. Les femmes sont majoritaires dans toutes les Régionales sauf la Régionale de Liège-Huy-Waremme où il y a 47% de femmes.

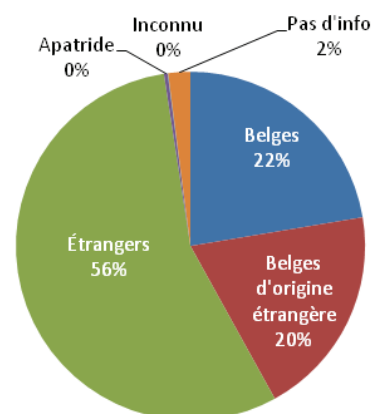
Tableau 1 : Genre des apprenants en valeur absolue et en % par Régionale - 2013

Régionale	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Brabant wallon	223	140	363	61%	39%
Centre Mons Borinage	177	133	310	57%	43%
Charleroi Sud Hainaut	120	107	227	53%	47%
Hainaut occidental	140	115	255	55%	45%
Liège-Huy-Waremme	148	166	314	47%	53%
Luxembourg	198	144	342	58%	42%
Namur	244	203	447	55%	45%
Verviers	184	143	327	56%	44%
Total général	1434	1151	2585	55%	45%

Nationalité des apprenants

En 2013, les apprenants n'ayant pas la nationalité belge représentent 56% des apprenants, soit 1.437 apprenants. Les apprenants ayant la nationalité belge représentent 42% des apprenants, soit 1.085 apprenants. Parmi les apprenants ayant la nationalité belge, 47% des personnes sont d'origine étrangère¹⁵. Enfin, une faible proportion d'apprenants est apatride (cela concerne 9 personnes, soit 1%) ou a une nationalité inconnue (1 apprenant). 53 apprenants n'ont pas d'information sur leur nationalité, soit 2%.

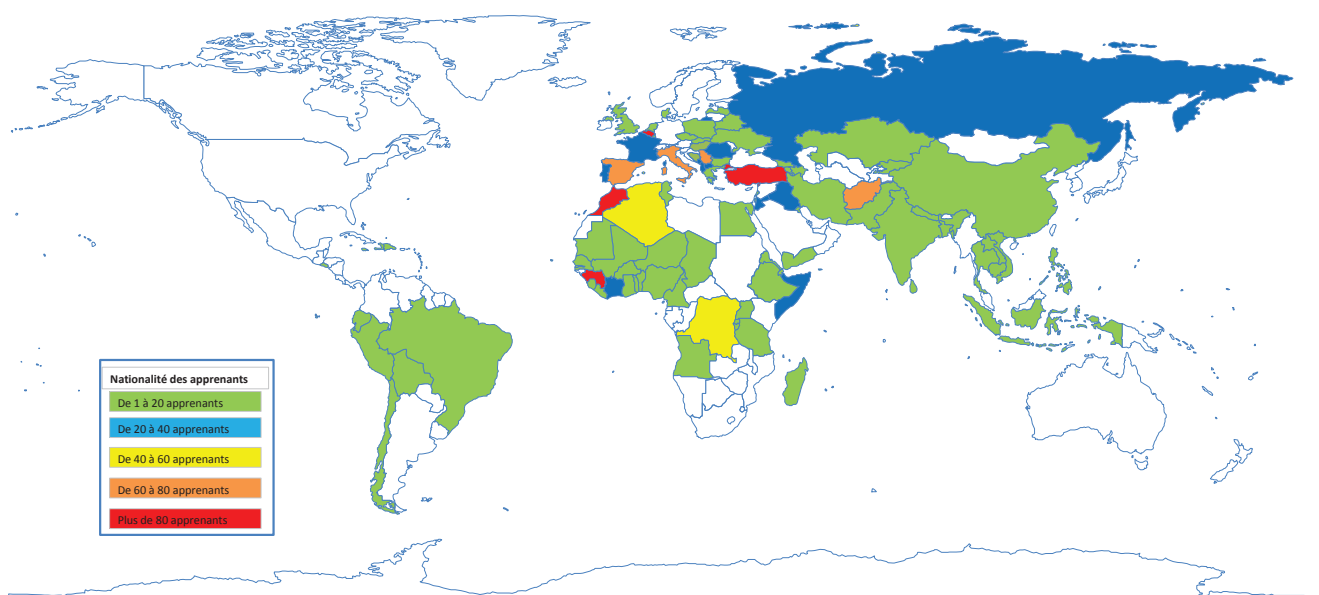
Figure 2 : Répartition des nationalités des apprenants - 2013



En 2013, 97 nationalités sont représentées par les apprenants de Lire et Écrire sur le territoire wallon. Sur la carte ci-après, nous pouvons constater que les apprenants guinéens, marocains et turcs sont les nationalités les plus représentées, après la nationalité belge, dans les formations de Lire et Écrire. Parmi les apprenants belges d'origine étrangère, les nationalités d'origine les plus représentées sont également les nationalités marocaine et turque.

¹⁵ Les Belges d'origine étrangère sont les Belges qui ont acquis la nationalité belge par choix ou par option.

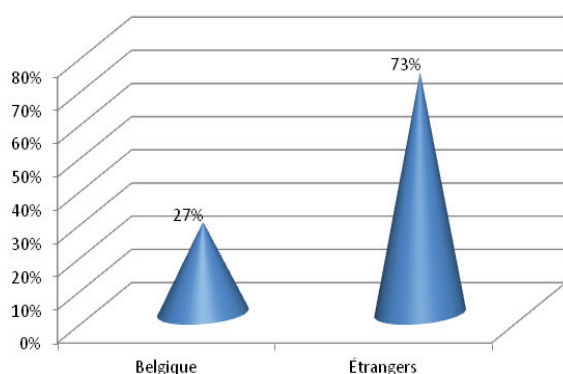
Figure 3 : Nationalité des apprenants - 2013



Scolarité des apprenants

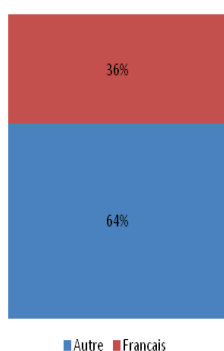
La figure ci-dessous présente la répartition des publics en fonction de leur lieu de scolarité (scolarisés en Belgique ou à l'étranger). On note que 27% des apprenants ont été scolarisés en Belgique contre 73% des apprenants à l'étranger.

Figure 4 : Lieu de scolarisation des apprenants - 2013



La figure 5 représente la proportion d'apprenants qui ont été scolarisés en français ou dans une autre langue.

Figure 5 : Langue de scolarisation - 2013



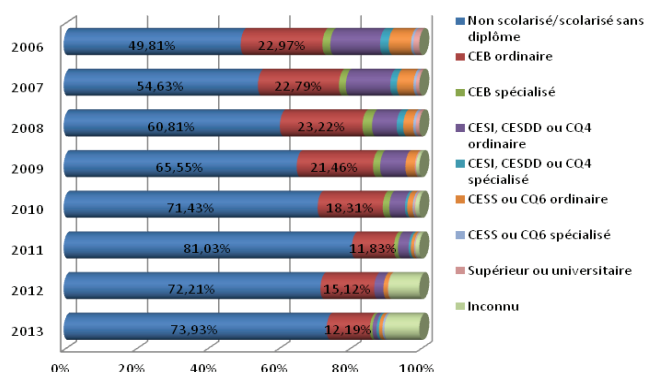
Niveau de diplôme des apprenants

Tableau 2 : Niveau de diplôme par Régionale - 2013

Niveau de diplôme	BW	CMB	CHSH	HO	Lg-H-W	Lux.	Nam.	Ver.	Total général
Sans diplôme	245	224	138	243	271	242	242	306	1911
Certificat d'études de base (primaire)	6	27	47	6	22	99	107	20	334
Enseignement secondaire deuxième degré (CESSI ou CQ4)	3	23	16		1		3	1	47
Général	1	1	4		1		2		9
Général et technique ou artistique de transition		1	2						3
Technique ou artistique de qualification		1						1	2
Professionnel	2	20	10				1		33
Enseignement secondaire troisième degré (CESS ou CQ6)	3	6	20		5		5		39
Général	1		4		3		2		10
Général et technique ou artistique de transition			2				1		3
Technique ou artistique de qualification			1		2		1		4
Professionnel	2	6	13				1		22
Enseignement secondaire complémentaire		1							1
7ème de perfectionnement ou de spécialisation		1							1
Enseignement supérieur non universitaire de type court							1		1
Non reconnu	80			1			2		83
Inconnu	14	1	4				3		22
Pas d'information	12	28	2	5	15	1	84		147
Total général	363	310	227	255	314	342	447	327	2.585

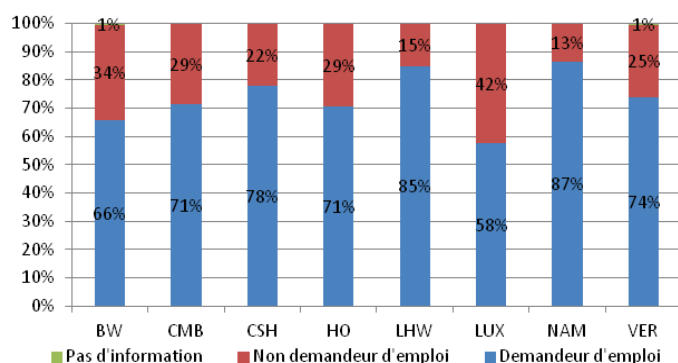
Une grande majorité des apprenants à Lire et Écrire ont au maximum le certificat d'étude de base (CEB) puisque ce public en particulier représente 87% de l'ensemble des apprenants. Précisons qu'entre 2006 et 2011, le taux de personnes « non scolarisé/sans diplôme » est d'ailleurs en constante augmentation, traduisant le recentrage de Lire et Écrire sur son public cible, à savoir les personnes les plus faiblement scolarisées ne maîtrisant pas les compétences de base équivalentes au CEB. Sur base de la figure 6, on peut constater par rapport à 2011 une légère baisse de ce public en 2012 et 2013, explicable par l'augmentation dans nos données de la proportion de personnes dont on ignore le niveau de diplôme. L'augmentation de la part « d'inconnu » est le résultat de l'introduction en 2012 d'un nouveau mode de collecte plus précis des informations.

Figure 6 : Évolution du niveau de diplôme (2006-2013)



Statut socioprofessionnel

Figure 7 : Statut demandeur d'emploi/ non demandeur d'emploi - 2013

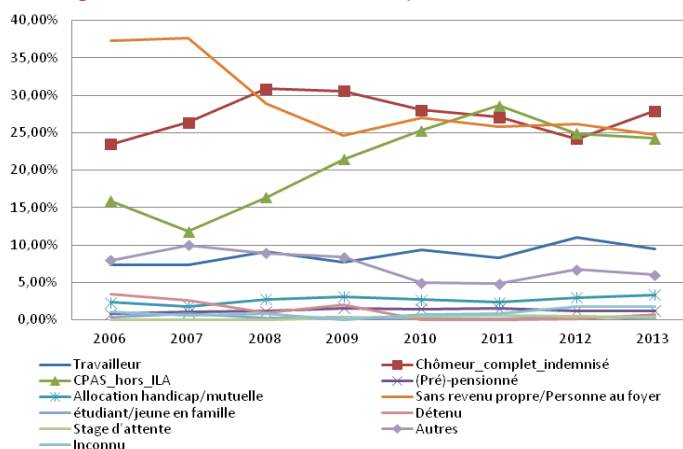


Les apprenants sont principalement des demandeurs d'emploi (74% en moyenne pour les huit Régionales). On peut observer une variation entre les Régionales de 58% à 87% de demandeurs d'emploi.

Entre 2006 et 2010, le taux de demandeurs d'emploi reste stable à 71%. En 2011, on constate, pour la première fois depuis 2006, une baisse de 4% des apprenants ayant le statut de demandeur d'emploi. En 2012, le taux de demandeur d'emploi se stabilise par rapport à 2011 à 68%. En 2013, le taux de demandeurs d'emploi a à nouveau progressé de 6% et retrouve les taux plus proches des années 2006-2010, avec une valeur de 74%. Cette majorité de demandeurs d'emploi parmi les apprenants se justifie essentiellement par nos sources de financement et ne reflète pas la réalité des besoins du public en situation d'illettrisme dans la population.

Comme l'indique la figure 8, le statut socioprofessionnel des apprenants est principalement celui de chômeur complet indemnisé, de personne sans revenu propre ou de personne relevant du CPAS. L'ensemble de ces trois catégories constitue 77% du public en formation à Lire et Écrire.

Figure 8 : Évolution du statut socioprofessionnel (2006-2013)



Entre 2007 et 2009, nous pouvons remarquer une chute de la proportion d'apprenants n'ayant pas de revenu propre. Cette diminution est compensée par l'augmentation de la proportion de chômeurs complets indemnisés et d'allocataires du CPAS.

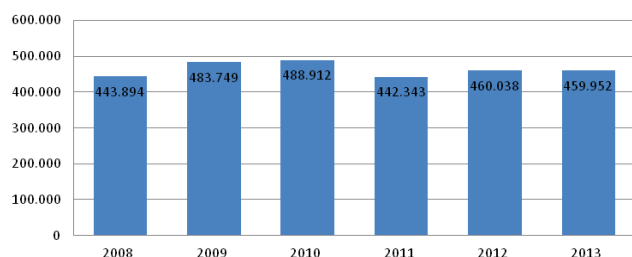
Après une phase d'augmentation entre 2006 et 2008, puis de stabilisation entre 2008 et 2009, la proportion d'apprenants chômeurs complets indemnisés diminue légèrement à partir de 2009 tandis que la proportion de personnes bénéficiaires des allocations du CPAS augmente constamment sur cette période. L'entrée en vigueur du nouveau décret EFT/OISP en 2008 peut expliquer l'augmentation du nombre de chômeurs complets indemnisés entre 2007 et 2009. La diminution du nombre de chômeurs complets indemnisés parmi les apprenants observée après 2009, ainsi que la forte augmentation entre 2007 et 2011 d'allocataires du CPAS, parmi les apprenants de Lire et Écrire, pourraient être le reflet de la politique d'activation des chômeurs. Exclue du chômage, les apprenants se tournent vers le CPAS afin de pouvoir bénéficier d'une allocation de survie.

En 2013, on constate une augmentation des chômeurs complets indemnisés de 4% par rapport à 2012. Les chômeurs complets indemnisés reviennent au taux de 2010. Peut-on y voir un effet de la politique plus contraignante du Forem vis-à-vis des demandeurs d'emploi dans lesquels se retrouvent les chômeurs complets indemnisés ? Les personnes relevant du CPAS ainsi que les personnes sans revenu propre se stabilisent par rapport à 2012 avec une légère baisse de respectivement 0,5% et 1,5%. Les apprenants travailleurs repassent légèrement en-dessous des 10% avec une baisse de 1,5%.

Les formations

Heures de formation réalisées

Figure 9 : Évolution du nombre d'heures réalisées par les apprenants (2008-2013)



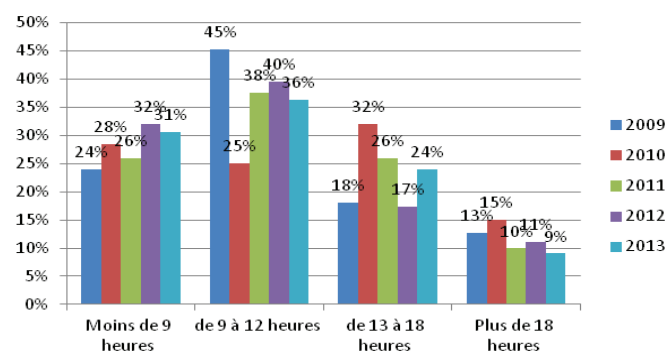
Entre 2008 et 2010, les heures de formation réalisées par les Régionales wallonnes ont été en augmentation. Le taux d'accroissement est de 8,98% entre 2008 et 2009 et de 1,07% entre 2009 et 2010. En 2011, les heures de formation enregistrent une baisse qui peut s'expliquer notamment par le mode de gestion des heures à réaliser dans le cadre du décret OISP où l'agrément étant sur une période de trois ans (2011-2013), la réalisation des heures peut aussi se moduler sur ces trois années. Notons par ailleurs que certaines sources de financement liées à des projets ponctuels n'ont pas été reconduites en 2011. En 2012, on constate une légère augmentation du nombre total d'heures de formation réalisées par les Régionales, en lien avec l'augmentation du nombre d'apprenants (voir figure 1). L'année 2013 est stable par rapport à 2012 avec une légère baisse de 86 heures, soit - 0,02%.

Tableau 3 : Heures de formation réalisées par Régionale et par pouvoir subsidiant - 2013

Source de financement	Brabant wallon	Centre Mons Borinage	Charleroi Sud Hainaut	Hainaut occidental	Liège-Huy-Waremme	Luxembourg	Namur	Verviers	Total général
Décret OISP	42.225	33.129	19.258	34.965	78.286	47.284	51.071	46.010	352.227
Convention Région wallonne alpha - Formation action sociale (Obj. 3)	11.613	9.640	3.781	6.545	2.621	13.347	10.002	3.290	60.838
Convention Région wallonne alpha - Formation travailleurs (Obj. 4)	2.212	1.941	1.023	1.248	535	2.481	918	801	11.169
Plans de cohésion sociale	0	0	0	0	4.922	1.708	0	0	6.630
Education permanente	3.908	451	0	1.769	0	1.190	1.900	1.162	10.380
Appel à projets CNE	0	1.825	1.325	2.762	0	0	898	0	6.810
Autres financements publics	0	0	0	0	6.569	396	1.946	0	8.911
Heures non couvertes	0	0	0	207	0	6	324	2.450	2.987
Total des heures 2013	59.959	46.985	25.386	47.496	92.933	66.412	67.059	53.713	459.952

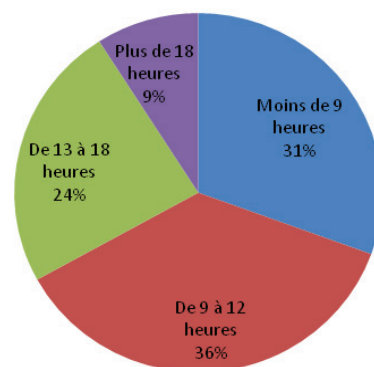
Pourcentage d'apprenants par module horaire de formation

Figure 10 : Évolution du pourcentage d'apprenants par module horaire de formation (2009-2013)



En 2013, nous pouvons constater une évolution entre les différents volumes horaires suivis par les apprenants. Les modules de moins de 9 heures par semaine sont en légère baisse de 1% entre 2012 et 2013. Les modules de 9 à 12 heures baissent également de 4% par rapport à 2012. Par contre, la proportion des apprenants suivant des modules de formation entre 13 et 18 heures augmente de 8% en 2013 et retrouve les niveaux de 2011. Enfin, la proportion des apprenants suivant des modules de formation de plus de 18 heures est en baisse de 2%. Les modules de formation longs ne correspondent aux besoins que d'une proportion plus faible des apprenants.

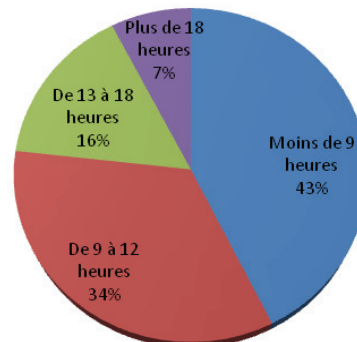
Figure 11 : Pourcentage d'apprenants par module horaire de formation en 2013



En 2013, la plus grande partie des apprenants suivent des modules de 9 à 12 heures par semaine, soit 36%. Soulignons également que 69% des apprenants suivent une formation de plus de 9 heures par semaine. Parmi ces 69%, 81% sont des demandeurs d'emploi. Ce taux élevé de demandeurs d'emploi parmi les apprenants suivant une formation de plus de 9 heures par semaine s'explique en partie par les prescrits du décret OISP qui demandent un minimum de 9 heures de formation par semaine.

Pourcentage de modules de formation proposés par Lire et Écrire selon l'horaire hebdomadaire

Figure 12 : Répartition des modules de formation proposés par Lire et Écrire selon l'horaire hebdomadaire - 2013



En 2013, la majorité des modules de formation proposés durent moins de 9 heures par semaine.

À la lecture des figures 11 et 12, un paradoxe peut apparaître. Les modules de formation à volume horaire hebdomadaire réduit représentent proportionnellement la plus grande partie des formations organisées alors que la majorité des apprenants suivent des formations de 9 à 12 heures par semaine. Les modules de formation à volume horaire hebdomadaire de moins de 9 heures sont souvent organisés dans des lieux décentralisés ou en zones rurales (dans un objectif de proximité) où il est parfois très difficile de rassembler un nombre important de personnes autour d'un même projet de formation. Par contre, les modules de 9 à 12 heures ou plus, concernant essentiellement un public demandeur d'emploi, sont davantage organisés en zones urbaines et périurbaines et ne rencontrent pas de difficulté pour constituer des groupes de formation de 12 à 15 apprenants.

Actions de sensibilisation et de développement partenarial de Lire et Écrire en Région wallonne

Rappel de l'objectif 1 de la convention avec la Région wallonne : «Apporter l'appui nécessaire au développement de la logique des plans d'action territoriaux pour l'alphabétisation, notamment en poursuivant la mise en réseau des opérateurs, en développant les actions de sensibilisation et de partenariat dans un objectif de prise en compte des personnes en situation d'illettrisme».

Afin de mener à bien cet objectif de la convention Région wallonne Alpha 2011-2013, Lire et Écrire a :

- affecté 2 pilotes en « mission pour compte de tous » avec pour mission la coordination des actions de sensibilisation et partenariat sur le territoire wallon ;
- mis en place un groupe de travail (GT) ;
- développé un outil de pilotage des activités menées.

Le GT Objectif 1/Sensibilisation

Le GT s'est réuni à 8 reprises en 2013. Le travail du groupe a principalement consisté en :

- une réflexion sur les actions de sensibilisation et de développement partenarial au niveau wallon ;
- un travail d'appropriation des outils liés à la convention Région wallonne Alpha 2011-2013 (rapport d'activités et tableaux de bord) ;
- un accompagnement des Régionales dans la récolte des données pour compléter les tableaux de bord ;

- la construction de projets communs (stand salon des mandataires).

Actions de sensibilisation et de développement partenarial de Lire et Écrire en Région wallonne

Les huit Régionales déclinent leurs actions de sensibilisation et de développement de partenariats dans le cadre de spécificités territoriales, en fonction du contexte géographique (zones rurales, habitat dispersé...), de l'offre d'alphabétisation présente sur le territoire, des partenariats historiques, etc.

Ces spécificités se reflètent dans les objectifs poursuivis et les plans d'actions des Régionales (maintenir une offre de formation, développer une offre de formation, développer le maillage partenarial sur un territoire donné...) et se traduisent par des actions de sensibilisation et de partenariat spécifiques (actions grand public, actions de sensibilisation de professionnels en contact avec un public en difficulté de lecture et d'écriture, travail de réseau...).

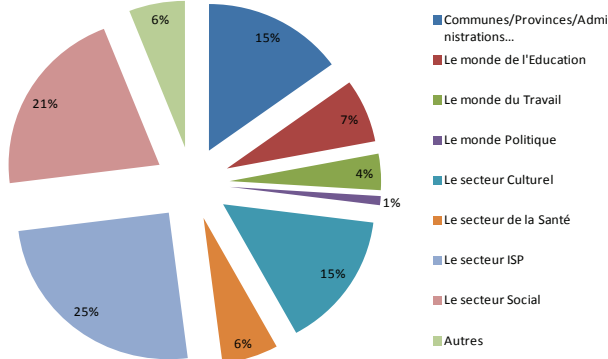
Les actions partenariales sont complémentaires aux actions d'alpha. Elles se situent avant, pendant et après le parcours de formation de l'apprenant. En amont, la sensibilisation de partenaires permet d'orienter le public en formation. Pendant la formation, le partenariat vient en appui au travail de suivi psychosocial de l'apprenant pour lui permettre de suivre la formation et envisager son parcours socioprofessionnel (crèche, mobilité, santé, projet professionnel). Et puis, les partenaires permettent aussi d'assurer les passerelles et filières de l'apprenant après sa formation en lien avec son projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

En 2013, 1.701 activités ont été menées dans 122 communes wallonnes. La couverture territoriale est toutefois plus large, puisque plusieurs activités ont été menées avec des organismes qui touchent plusieurs communes. De même, les campagnes d'affichage ou activités de sensibilisation menées auprès d'un large public ont eu un rayonnement plus important.

Les huit Régionales de Lire et Écrire ont travaillé avec 1.029 partenaires dont 226 sont nouveaux. La majorité (55%) des activités ont été liées au développement des réseaux de partenaires à échelle locale (quartiers, communes, province, sous-région couvrant plusieurs communes), via la participation ou l'animation de plateformes partenariales. Les autres activités ont consisté en des séances d'information, de sensibilisation ou de formation concernant les questions liées à l'illettrisme, ou en actions de promotion dans le cadre d'événements plus larges (salons, événements publics locaux et régionaux).

Durant toute la programmation, au niveau de Lire et Écrire en Wallonie, les actions de sensibilisation ont été de l'ordre du lobby politique, de la production et diffusion d'analyses sur les pratiques et les problématiques liées à l'illettrisme. Lire et Écrire en Wallonie a maintenu des actions partenariales vis-à-vis d'acteurs associatifs, politiques, et de l'administration.

Répartition par secteur d'activités des partenaires impliqués dans une activité de sensi/partenariats Année 2013



Les objectifs de ces actions relèvent de l'information et la conscientisation, mais également de la mobilisation, avec des actions qui prennent souvent la forme d'une réflexion sur ce qui peut être amélioré dans le secteur pour mieux prendre en compte les personnes illettrées. Il s'agit notamment de former des « agents-relais » parmi des acteurs de ces secteurs, afin de mieux prendre en compte les personnes illettrées dans la prestation de leurs services, mais aussi pour orienter au besoin les personnes en difficulté de lecture et d'écriture vers des organismes d'alphabétisation.

Pour une partie des actions menées en 2013, les partenariats rassemblent des acteurs de la commune et ont alors souvent la forme de projets locaux, relevant notamment des politiques de cohésion sociale. Ces politiques visent le développement d'une offre d'alpha de proximité et le soutien de l'émergence de la demande. Toutes les Régionales ont mené des actions de ce type dans le cadre des plans de cohésion sociale ou de réseaux locaux.

Plusieurs Régionales ont également poursuivi, à des rythmes différents et en fonction des moyens et des réalités du bassin socioéconomique, des actions menées dans la perspective de la mise en œuvre du dispositif coordonné des plateformes territoriales ou des bassins de vie (voir "Coordination des actions au niveau territorial", page 16), soit en entretenant une dynamique de réseau organisé autour de l'alphabétisation dans l'attente de ce nouveau dispositif, soit en intégrant des actions coordonnées par les CSEF.

Enfin, certaines des actions de sensibilisation développées par les Régionales relèvent de la sensibilisation générale grand public (médias ou événements divers tels que spectacles, stands d'information, expositions), avec principalement des objectifs d'information sur l'illettrisme, ses causes et conséquences, de conscientisation et de changement de regard. Toutes les Régionales ont organisé des actions de ce type en 2013, en plus de leur participation à la campagne du 8 septembre, la plupart du temps en collaboration avec des apprenants.

V. PERSPECTIVES 2014

Une année 2013 se termine et voilà que s'ouvre une année 2014 tout aussi riche d'enjeux et de défis à relever. La persistance de l'analphabétisme dans notre pays fait que Lire et Écrire continuera encore et toujours sa lutte pour le droit à l'alpha pour tous.

Inciter des réponses politiques suffisantes

2014, année électorale, peut être l'année de tous les dangers mais aussi de tous les espoirs. Lire et Écrire en Wallonie ne manquera pas de porter haut et fort auprès des politiques ses revendications pour le secteur de l'alphabétisation. Celles-ci seront dans la continuité des revendications énoncées lors des élections régionales de 2009 et tout au long de cette législature, même si nous ne pouvons contester que certaines avancées ont été enregistrées comme la mise en place d'une convention pluriannuelle intercabinets pour l'alpha. Néanmoins, il manque toujours cruellement en Wallonie une véritable politique en matière d'alphabétisation. Cela peut raisonner comme un leitmotiv mais aucune législation en Région wallonne ne reconnaît de façon explicite et claire l'alphabétisation et la prise en compte des personnes illettrées comme une priorité du gouvernement. Cette politique est pourtant essentielle pour assurer une stabilité de l'action d'alphabétisation. Par les temps qui courent, où tout va à l'économique et à une politique utilitariste, on peut craindre le pire pour des politiques à orientations sociales ou culturelles. En Wallonie, si l'alpha fait partie intégrante de la formation socioprofessionnelle, il ne s'agit là que d'un versant de l'action d'alphabétisation. De nombreuses situations d'exclusion existent et se répètent sans cesse pour le public en réaffiliation sociale qui ne peut accéder à la formation faute de places disponibles, les moyens des opérateurs d'alpha étant nettement insuffisants pour répondre à cette demande. Notre enjeu majeur en 2014 sera et restera à nouveau de défendre un équilibre des ressources pour développer une offre de formation en alphabétisation tant pour le public en insertion socioprofessionnelle que pour le public en insertion sociale. Cet équilibre ne pourra toutefois pas se faire au sein d'une enveloppe fermée au risque de détricoter une politique d'insertion socioprofessionnelle qui a aujourd'hui tout son sens. À côté d'un objectif de formation professionnelle ou d'emploi, l'enjeu sera alors de faire aussi de l'alpha un moyen de lutte contre la pauvreté, dans le cadre d'une politique à vision de moyen et long terme. Autrement dit, au-delà du Plan Marshall 2022, un plan stratégique transversal pour des politiques sociales est plus qu'indispensable pour soutenir les personnes oubliées ou exclues de notre économie.

Défendre la place de l'alpha

2014 sera aussi l'année où des révisions décrétales vont se concrétiser. Qu'il s'agisse du décret CISP ou du décret mettant en place un parcours d'accueil pour les primo-arrivants, Lire et Écrire Wallonie veillera à défendre l'alphabétisation, son projet pédagogique, son public-cible ainsi que des moyens structurels. L'accord de coopération sur les bassins de vie devrait aussi voir le jour en 2014. Même si ce dernier restera limité encore une fois aux matières socioprofessionnelles, il sera certainement une opportunité pour un développement territorial concerté et coordonné autour de la question de l'alphabétisation. Les huit Régionales de Lire et Écrire devront y jouer un rôle important pour promouvoir le développement de l'alpha dans un cadre partenarial.

Rester attentif au transfert des compétences

Enfin, l'année 2014 sera aussi l'année du transfert des compétences. Avec l'ensemble de nos partenaires du non-marchand, nous serons attentifs aux politiques d'emploi régionalisées et en particulier au système APE qui représente une source de financement importante pour le secteur et qui ne peut se voir déréguler au risque de mettre en péril tout un pan d'une activité associative.

Soutenir les Régionales wallonnes de Lire et Écrire

On le voit, ces enjeux et le contexte socioéconomique de la Wallonie comportent des risques pour le mouvement Lire et Écrire. La mise en place d'un soutien stratégique et financier entre les Régionales devra permettre d'analyser ces risques ensemble et d'y trouver des réponses solidaires.

Cet accompagnement des Régionales se concrétisera aussi au travers de notre mission de services sur les matières financières, administratives, juridiques ou encore dans la mise en œuvre de projets. Notre défi sera à la fois de prendre en compte les besoins spécifiques de chacune des Régionales tout en recherchant une cohérence globale et transversale. Et nous savons qu'il n'est pas toujours aisé de trouver cet équilibre entre local et régional, sans que l'un ne se fasse au détriment de l'autre.

Enjeu européen

La nouvelle programmation du Fonds social européen pour les années 2014 à 2020 constituera aussi un enjeu majeur pour les Régionales de Lire et Écrire afin d'assurer la pérennité et le développement de l'action d'alphabétisation dans ses différentes composantes (formation, sensibilisation, réseau partenarial, etc.). Le FSE est clairement une source de financement complémentaire et indispensable aux moyens régionaux si nous ne voulons pas assister à une réduction des activités d'alphabétisation qui sont déjà bien en peine de couvrir l'ensemble des besoins. Lire et Écrire Wallonie soutiendra les Régionales dans la construction et la défense des projets.

Viser la participation de tous

Quelles que soient les actions portées par Lire et Écrire Wallonie, elles s'inscriront toutes dans le mouvement d'éducation populaire et permanente que nous sommes, et viseront le changement social et la participation de tous à tous les échelons de notre société. Dans ce cadre, Lire et Écrire veillera en particulier à soutenir la parole des apprenants sur l'illettrisme et leur participation à nos campagnes de sensibilisation.

ABRÉVIATIONS & SIGLES

AI : Accompagnement Individualisé des demandeurs d'emploi.

CA : Conseil d'Administration.

CDW : Conseil des Directions Wallonnes.

CEB : Certificat d'Étude de Base.

CEP : Congé-Éducation Payé.

CISP : Centre d'Insertion SocioProfessionnelle.

CPAS : Centre Public d'Action Sociale.

CRI : Centre Régional d'Intégration.

CSC : Confédération des Syndicats Chrétiens.

CSEF : Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation.

DGO5 : Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé.

DGO6 : Direction Générale Opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche.

DiCS : Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale.

EFT : Entreprise de Formation par le Travail.

FGTB : Fédération Générale du Travail de Belgique.

FLE : Français Langue Étrangère.

FSE : Fonds Social Européen.

GIRSEF : Groupe interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation, Université catholique de Louvain.

GT : Groupe de Travail.

Interfédé : Interfédération des EFT et OISP.

MOC : Mouvement Ouvrier Chrétien.

OISP : Organisme d'Insertion SocioProfessionnelle.

PCS : Plan de Cohésion Sociale.

PEOE : Personnes Étrangères et d'Origine Étrangère.

SPW : Service Public de Wallonie.

ANNEXES

Annexe 1 : Publications de Lire et Écrire en Wallonie en 2013

Notes de positionnement

Position de Lire et Écrire en Wallonie sur le projet d'accord de coopération sur les bassins de vie, novembre 2013.

Analyses et études

Lire et Écrire en Wallonie, « Faut-il catégoriser les publics de l'alphabétisation ? À quelle fin et dans quelle mesure ? » Étude sur les publics de l'alphabétisation en formation à Lire et Écrire, en Wallonie, décembre 2013.

France Neuberg, Laura Lentini, Aurélie Storme, Anne Godenir, « Alphabétisation des travailleurs : quels sont les freins, quels sont les leviers ? », novembre 2013.

Anne Godenir, « Évaluation des politiques d'alphabétisation : dans le 'meilleur des mondes' ? », Journal de l'Alpha n°190, juin 2013.

Anne Godenir, Aurélie Storme, « État Social Actif : de la théorie à l'expérience de vie », Journal de l'Alpha n° 189, mai 2013.

Rapports d'activités

Rapport d'activités 2012 de Lire et Écrire en Wallonie.

Rapport d'activités de Lire et Écrire concernant l'utilisation du Congé Éducation Payé sur l'année scolaire 2012 – 2013.

Rapport d'activités 2012 de la convention Région wallonne alpha 2011-2013.

Annexe 2 : Bilan et comptes de résultat 2013

Bilan

Actif	2013	2012	Passif	2013	2012
Immobilisés	18.998	18.944	Fonds sociaux	159.064	157.764
Immobilisations corporelles et incorporelles	13.786	15.070	Réserve associative	78.859	78.859
			Bénéfice reporté	80.205	78.905
Immobilisations financières	5.212	3.874	Provisions	45.078	124.328
Actifs circulants	1.421.612	1.345.277	Dettes	1.236.038	1.082.129
Créances à un an au plus	1.249.966	1.058.641	Dettes à plus d'un an	0	0
Valeurs disponibles	120.594	219.760	Dettes à un an au plus	1.235.130	1.080.966
Comptes de régularisation	51.052	66.876	Comptes de régularisation	908	1.163
TOTAL	1.440.610	1.364.221	TOTAL	1.440.610	1.364.221

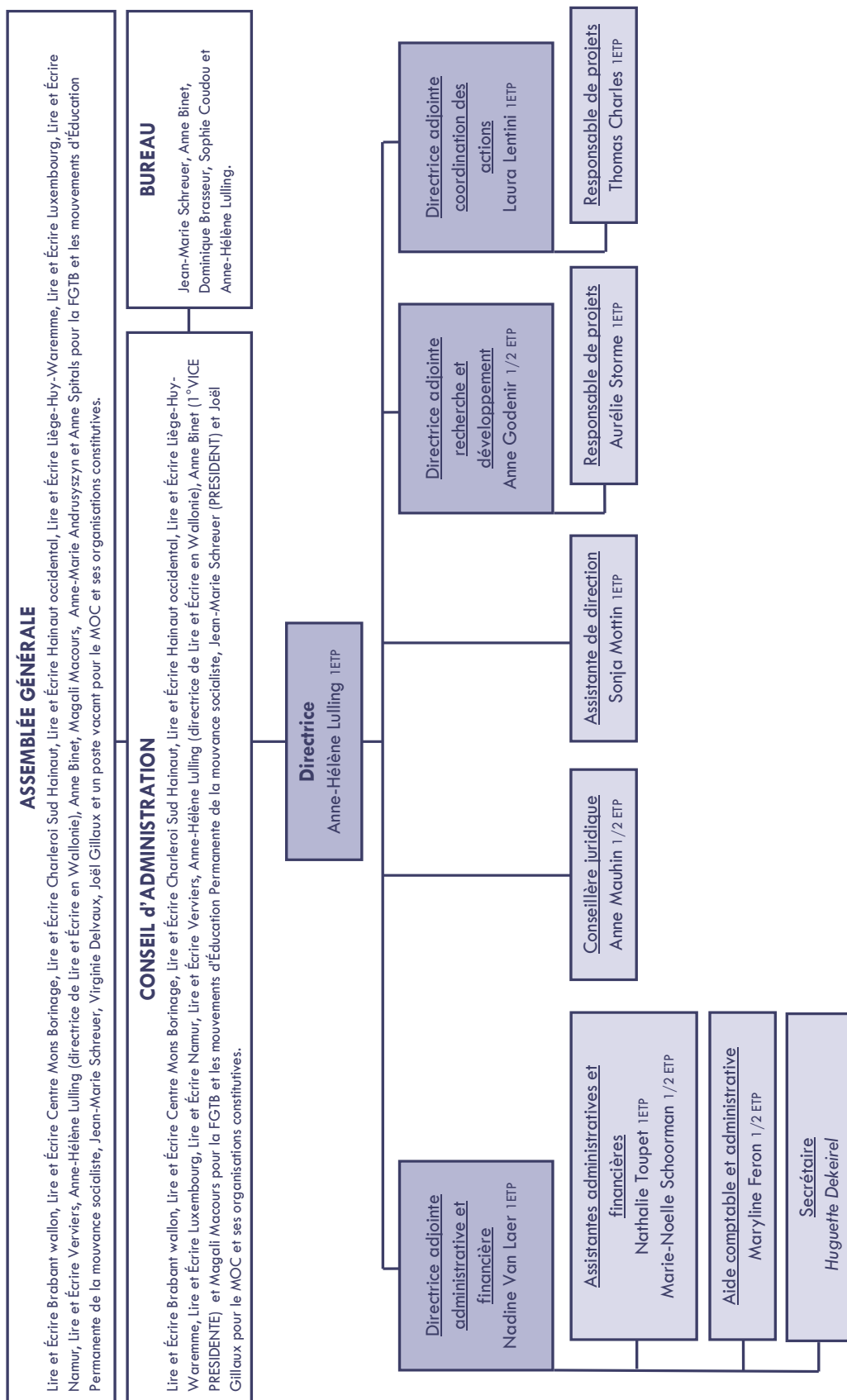
Comptes de résultat

Charges	2013	2012	Produits	2013	2012
Coût des ventes et des prestations	587.128	668.310	Ventes et prestations	589.215	651.859
Approvisionnements et marchandises	0	0	Chiffre d'affaires	4.880	7.771
Services et biens divers	134.644	141.750			
Rémunérations, charges sociales et pension	440.708	433.615			
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	9.869	10.682	Cotisations, dons, legs et subsides	572.192	577.908
Provisions pour risques et charges	-78.820	81.346	Autres produits d'exploitation	12.143	66.180
Autres charges d'exploitation	80.727	917			
Charges financières	11.093	15.154	Produits financiers	10.544	2.026
Charges exceptionnelles	239	179	Produits exceptionnels	1	61.973
Bénéfice de l'exercice	1.300	32.215			
TOTAL	599.760	715.858	TOTAL	599.760	715.858

Annexe 3 : Liste des membres du conseil d'administration au 31/12/2013

	Prénom	Nom
Régionales wallonnes		
Lire et Écrire Brabant wallon	Claire	Lammerant
	Benoît	Blondeau
Lire et Écrire Centre Mons Borinage	Annick	Dieu
	Samuel	Thirion
Lire et Écrire Charleroi Sud Hainaut	Daniel	Piron
	Fabrice	Eeklaer
Lire et Écrire Hainaut occidental	Isabelle	Barez
	Dominique	Brasseur
Lire et Écrire Liège Huy Waremme	Jean	Lemaire
	Vincent	Grignard
Lire et Écrire Luxembourg	Bernard	Kerger
	Joël	Thiry
Lire et Écrire Namur	Sophie	Coudou
	Brigitte	Jennes
Lire et Écrire Verviers	Michel	Bordignon
	Philippe	Taquet
Personnes physiques		
Prénom	Nom	Mouvements porteurs
Anne	Binet	MOS
Magali	Macours	
Jean-Marie	Schreuer	MOC
Joël	Gillaux	
Direction Lire et Écrire en Wallonie		
Anne-Hélène	Lulling	

Annexe 4 : Organigramme de Lire et Écrire en Wallonie au 31/12/2013



Annexe 5 : Statistiques du personnel des entités wallonnes de Lire et Écrire au 31/12/2013

Les graphiques reprennent une évolution sur les 5 dernières années (2009 à 2013).

Nombre de travailleurs

Le nombre de travailleurs à Lire et Écrire dans les Régionales wallonnes et à Lire et Écrire en Wallonie en 2013 est de 178 travailleurs, soit 138,82 équivalents temps plein (ETP).

Ce nombre est globalement stable d'année en année.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution du personnel en ETP dans chaque entité wallonne sur les 5 dernières années (soit de 2009 à 2013).

Figure 1 : Évolution du nombre d'ETP dans les entités wallonnes de 2009 à 2013

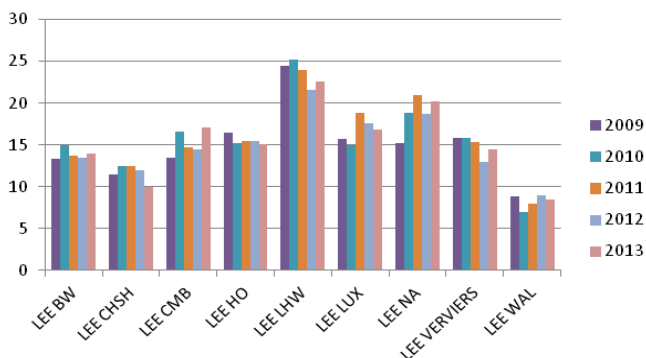
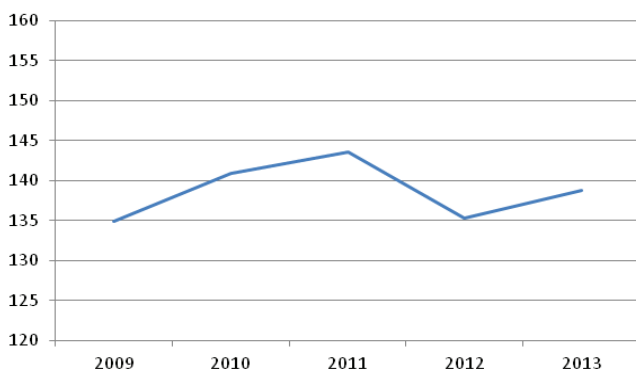


Figure 2 : Évolution globale du nombre d'ETP de 2009 à 2013 sur le territoire wallon



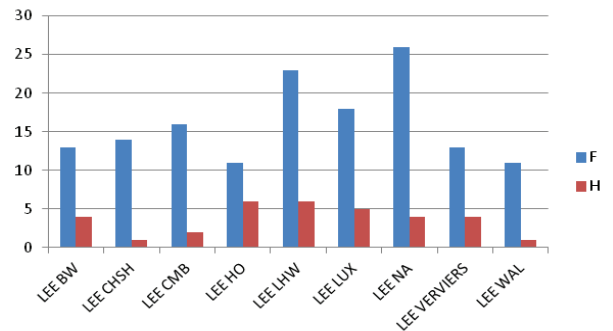
Caractéristiques des travailleurs

Genre

Nous pouvons constater une constante d'année en année pour la donnée relative à la proportion d'hommes et de femmes parmi les travailleurs de Lire et Écrire sur le territoire wallon. En 2013, cette proportion ne s'est pas modi-

fiée par rapport à l'année précédente : 81 % de femmes pour 19 % d'hommes.

Figure 3 : Répartition du genre par entité wallonne en 2013

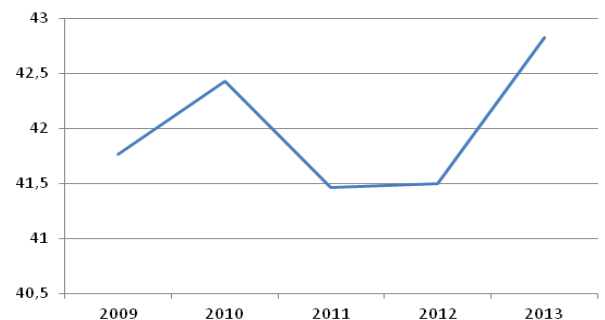


Âge

En 2013, l'âge moyen du personnel des entités Lire et Écrire sur le territoire wallon est proche de 43 ans.

Après une légère tendance à la baisse au cours des 2 dernières années, l'âge moyen repart à la hausse en 2013.

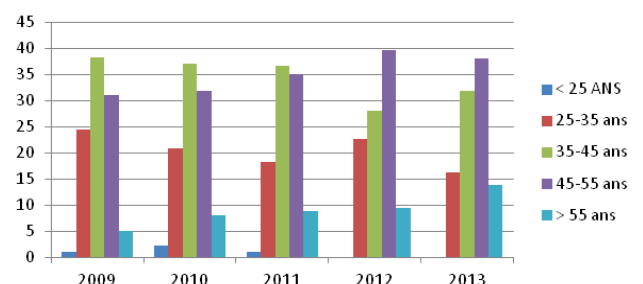
Figure 4 : Évolution de l'âge moyen des travailleurs des entités wallonnes de 2009 à 2013



Plus précisément, le graphique ci-après illustre l'évolution sur les 5 dernières années, en pourcentage et par tranche d'âge, des travailleurs sur la Wallonie.

Nous pouvons constater, en 2013, que les travailleurs âgés entre 45-55 ans représentent la part la plus importante (40%). La tranche d'âge des travailleurs âgés de plus de 55 ans tend à augmenter ; celle des 25-35 ans est, par contre, en baisse.

Figure 5 : Répartition par tranche d'âge de 2009 à 2013 en %



Ancienneté à Lire et Écrire

Le personnel arrivé depuis moins d'un an est stable depuis 2012 (7%). Le nombre de travailleurs avec une ancienneté entre 1 et 5 ans représente la majorité du personnel (35 % en 2012 et 31 % en 2013).

L'ancienneté des travailleurs tend à augmenter.

Figure 6 : Ancienneté des travailleurs en 2013

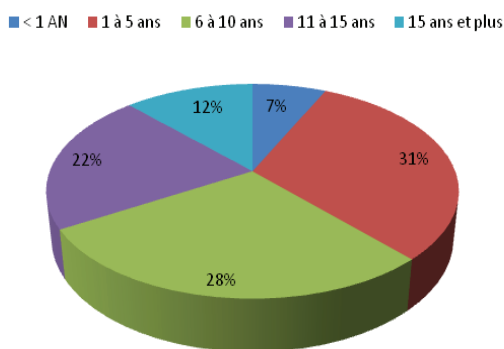
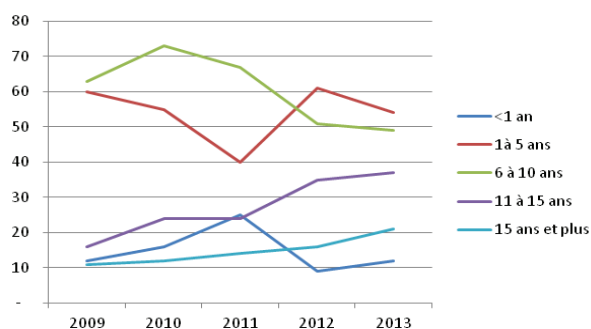


Figure 7 : Évolution de l'ancienneté de 2009 à 2013 en nombre de travailleurs

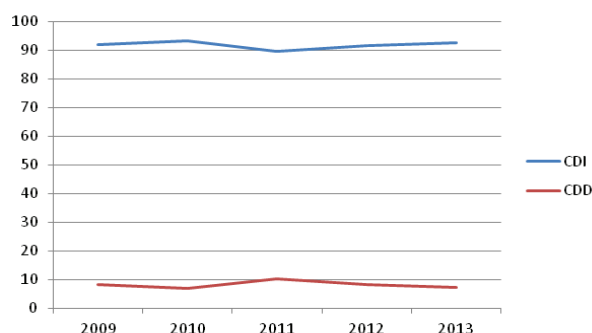


Types de contrat

La majorité du personnel en Wallonie est sous contrat à durée indéterminée (164 contrats soit 92,75 %).

Ci-dessous, en comparant les années 2009 à 2013, on observe une diminution des contrats à durée déterminée pour l'année 2013 pour atteindre 14 contrats de ce type, soit 7,25 % de la totalité des contrats (18 en 2012, soit 8,4 %). La tendance à la diminution de ce type de contrat depuis 2011 se confirme.

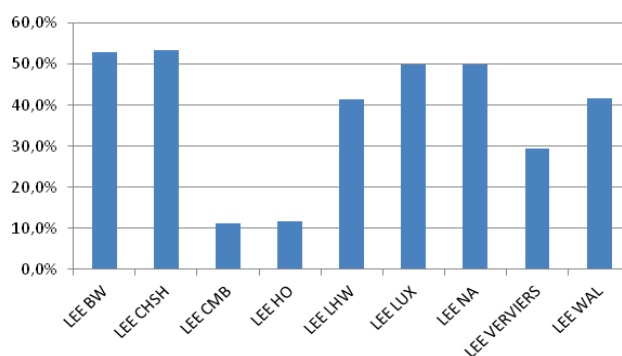
Figure 8 : Évolution des contrats à durée déterminée et indéterminée (en nombre) de 2009 à 2013



Le travail à temps partiel

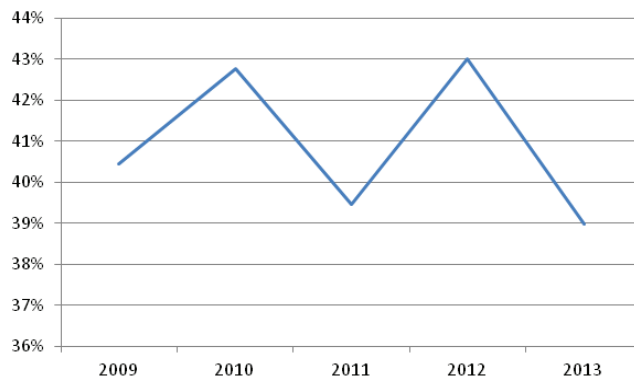
Le graphique ci-dessous indique une variabilité assez forte du travail à temps partiel selon les Régionales. Lire et Écrire Brabant wallon et Lire et Écrire Charleroi Sud Hainaut enregistrent un taux proche de 50% de leurs travailleurs à temps partiel tandis que Lire et Écrire Hainaut occidental comprend 11% de son personnel avec un contrat à temps partiel. Derrière ces variations entre entités Lire et Écrire, se dessinent aussi des politiques différentes en matière de gestion du temps partiel.

Figure 9 : Pourcentage de travailleurs à temps partiel par Régionale en 2013



L'évolution reprise à la figure 10 souligne, toutes entités wallonnes confondues, une progression à la hausse des travailleurs à temps partiel en 2009 et 2010. Après une hausse en 2012, le nombre de travailleurs à temps partiel diminué à nouveau en 2013 pour se situer à un pourcentage proche de celui de 2011.

Figure 10 : Évolution de 2009 à 2013 des travailleurs wallons engagés à temps partiel



Fonction des travailleurs

Les travailleurs sont regroupés en quatre fonctions : direction, développement, formation et fonction administrative et financière. Le graphique ci-après met en évidence l'importance relative de la fonction de formation qui représente la moitié des travailleurs à Lire et Écrire (50%) ; viennent ensuite les membres des équipes qui occupent une fonction en lien avec le développement de projets (26%). Les postes administratifs et financiers représentent, quant à eux, 20% des travailleurs, ce qui est une part non négligeable.

Figure 11 : Fonction des travailleurs regroupant l'ensemble des entités wallonnes en 2013 en %

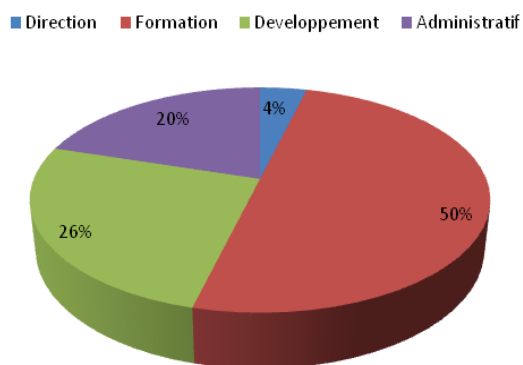
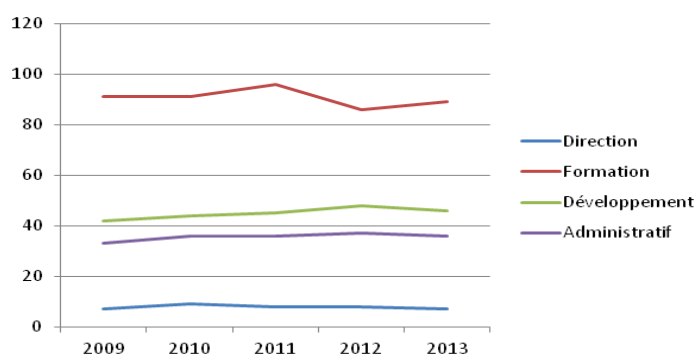


Figure 12 : Évolution de la répartition des fonctions de 2009 à 2013 en nombre de travailleurs



Avec le soutien de



Avec le soutien du Fonds social européen
L'UE et les Autorités publiques investissent dans
votre avenir